

Date de dépôt : 13 juin 2016

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2015

Rapport de majorité de M. Alberto Velasco (page 1)

Rapport de première minorité de M^{me} Béatrice Hirsch (page 47)

Rapport de seconde minorité de M. Cyril Aellen (page 50)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances a examiné ce projet de loi lors de sa séance du 1^{er} juin 2016 sous la présidence de M. Jean Sanchez.

Le procès-verbal a été tenu par M. Gérard Riedi. La commission a été assistée par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique. Qu'ils soient remerciés pour leur travail.

Les débats ont été suivis par M. Dal Busco, conseiller d'Etat, et par M^{me} Apffel Mampaey, directrice finances et comptabilité, DF. Le rapporteur les remercie pour leurs explications.

Introduction

En accord avec la commission, et au vu de la difficulté de relater de manière réellement distincte les débats sur les nombreux sujets abordés lors de l'examen des comptes et de la gestion 2015, l'essentiel des travaux de la

commission (et en particulier les auditions des départements) est relaté dans le rapport sur le PL 11587. Ce rapport qui concerne le PL 11856 se bornera lui à relater les votes sur la gestion et les discussions les entourant.

Commentaires du rapporteur

Mesdames et Messieurs les députés,

A la lecture du compte rendu de ce rapport, qui se borne aux votes sur la gestion des différentes politiques publiques et les discussions les entourant, le lecteur constatera que les votes qui motivent l'acceptation ou le refus de ces différentes politiques publiques diffèrent selon les formations et leur option politique. Lors du troisième débat, il s'est trouvé une majorité de circonstances pour refuser la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2013.

Ainsi, le rapport de majorité est assumé par une majorité composée de cinq blocs, PS, Ve, EAG, MCG et UDC, qui refuse la gestion pour des raisons différentes. Le paradoxe étant que la majorité gouvernementale issue du scrutin de 2013 et représentée au sein de la commission n'a pas eu la majorité pour défendre sa gestion.

Afin de donner une image des raisons qui ont conduit ces groupes à refuser la gestion, le rapporteur vous propose un tableau de synthèse des votes intervenus et relatant les refus des politiques publiques.

Ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, de ce tableau on déduit que les groupes qui ont refusé la gestion ont **motivé leur refus par la non-acceptation** des politiques publiques suivantes :

POLITIQUES PUBLIQUES	ACCEPTÉE	REFUSÉE	ABSTENTIONS	Vote
FORMATION A	3 S, 1 Ve	3 PLR, 3 MCG	1 EAG, 1 PLR, 2 UDC	non
EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL B	3 PLR, 3 MCG	1 EAG, 3 S	1 Ve, 1 PLR, 2 UDC	oui
ACTION SOCIALE C	1 PDC, 3 MCG, 1 PLR	3 S, 1 EAG	1 Ve, 3 PLR, 2 UDC	oui
PERSONNES ÂGÉES D	1 PDC, 1 PLR, 1 UDC, 3 MCG	1 EAG, 1 S	1 Ve, 2 S, 3 PLR, 1 UDC	oui

HANDICAP E	1 PDC, 4 PLR, 3 MCG	1 EAG	3 S, 1 Ve, 2 UDC	oui
ENVIRONNEMENT F	1 PDC, 4 PLR, 2 UDC	3 S, 1 Ve, 1 EAG	3 MCG	oui
AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT G	3 S, 1 Ve, 1 PDC	4 PLR, 2 UDC, 3 MCG	1 EAG	non
SÉCURITÉ ET POPULATION H	4 PLR, 1 PDC	3 S, 1 Ve, 1 EAG, 3 MCG, 2 UDC		non
JUSTICE I	3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC	3 MCG	1 EAG	oui
MOBILITÉ J	1 PDC, 2 PLR	3 S, 1 Ve, 1 EAG, 2 UDC, 3 MCG	2 PLR	non
SANTÉ K	1 PDC, 4 PLR, 3 MCG, 2 UDC	1 EAG,	3 S, 1 Ve	oui
ÉCONOMIE L	1 PDC, 2 S, 4 PLR, 1 Ve, 2 UDC, 3 MCG	1EAG, 1 S		oui
FINANCE ET IMPÔTS M	1 PDC, 4 PLR, 2 UDC	1 EAG, 3 MCG	1S, 1 Ve	oui
CULTURE, SPORT ET LOISIRS N	2 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 3 MCG		2 PLR, 1 EAG, 1 UDC	oui
AUTORITÉ ET GOUVERNANCE O	1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 3 MCG	1 S, 1 EAG, 1 UDC	1 S, 1 UDC	oui
ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS P	1 PDC, 1 Ve, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG		1 EAG, 2 S	oui
ÉNERGIE Q	2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG		1 EAG	oui

Ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, de ce tableau on déduit que les groupes qui ont refusé la gestion **ont motivé leur refus par la non-acceptation** des politiques publiques suivantes :

Groupe socialiste : Emploi, marché du travail ; Action sociale ; Personnes âgées ; Environnement ; Sécurité et population ; Mobilité ; Autorité et gouvernance

Groupe MCG : Formation, Aménagement et logement ; Sécurité et population ; Mobilité ; Justice ; Finance et impôts

Groupe UDC : Aménagement et logement ; Sécurité et population ; Mobilité ; Autorité et gouvernance

Groupe des Verts : Environnement ; Sécurité et population ; Mobilité

Groupe EAG : Emploi, marché du travail ; Action sociale ; Personnes Agées ; Handicap ; Environnement ; Sécurité et population ; Mobilité ; Economie ; Finance et impôts ; Autorités et Gouvernance

Les cinq groupes coïncident pour refuser les politiques suivantes : **Sécurité et population ; Mobilité**

Trois groupes coïncident pour refuser les politiques suivantes : **Environnement ; Autorité et gouvernance**

Les groupes **qui ont acceptés** la gestion n'ont refusé que les politiques suivantes :

Groupe PLR : Formation ; Aménagement et logement

Groupe PDC : Aucun refus

Nombre de politiques publiques acceptées : **13**

Nombre de politiques publiques refusées : **4**

Cette distribution montre que l'acceptation et le refus n'est pas homogène à tous les groupes du point de vue politique. Car on ne peut avoir une acceptation majoritaire de politique publique, ce qui est le cas, et un refus au

vote final, c'est ce qui s'est produit. Cette relative incohérence, comme lors du vote de l'année passée, reflète la composition du parlement qui n'a de majorité que ponctuellement obéissant pour l'une des composantes non pas à une ligne politique mais à des intérêts sectoriels.

Les différentes prises de position par politique publique et la motivation de leurs refus vous sont relatées dans les pages suivantes lors de l'étude et vote de chaque politique publique.

Lors du rapport de gestion concernant les comptes 2003, le rapport avait relevé les politiques publiques qui étaient source de préoccupation de la population, à savoir la politique du logement, de la formation, de l'emploi et de la santé, en relevant qu'en la matière la gestion de l'Etat est loin d'avoir été exemplaire !

S'agissant de la construction de logements, le nombre construit en 2015 est toujours lamentablement bas, et ce alors que c'est un des problèmes majeurs que doit affronter la population.

En effet, en 2010 il y a eu 1558 nouvelles constructions ; en 2011 : 1836 ; en 2012 : 2195 ; en **2013 : 1288** et en **2014 : 1776 !**

Solde migratoire du canton :

2011 : 2999 pers.

2012 : 3594 pers.

2013 : 5494 pers.

2014 : 6409 pers.

Années	Gains logements	Solde de la population	Taux de vacance
2010-2011	1073	2999	0,23-0,25
2011-2012	2461	3594	0,25-0,33
2012-2013	1708	3699	0,33-0,36
2013-2014	1625	8334	0,36-0,39
2014-2015	1986	8853	0,36-0,41

Alors que la population résidente de ce canton ne cesse d'augmenter, la construction de logements et les gains de logements ne répondent pas à cet accroissement ! Le déficit actuel vient s'ajouter à une demande en croissance non satisfaite et qui, du fait du manque de prévision et de planification du gouvernement actuel et passé, installe une distorsion des prix préjudiciables aux locataires et à l'économie.

A l'heure actuelle, il y a environ 8000 demandes de logement non satisfaites. Comme indiqué l'an passé, si l'on voulait rattraper le retard en la

matière, Genève devrait construire plus de 3000 logements par année ! Ce qui semble bien difficile à la lecture du rapport de gestion où il n'est pas indiqué le nombre de PLQ préavisés par les conseils municipaux en 2015. Bien que l'on nous indique qu'un programme détaillé d'établissement de plans localisés de quartier a été établi pour la législature 2014-2018 prévoyant plus de 2 millions de m².

Un autre indicateur qui nous interroge c'est la construction des fameux logements d'utilité publique (LUP). L'objectif de la loi est d'atteindre 20 % du parc locatif, or le rapport de gestion nous informe que cette année on est à 9,88 % soit un accroissement de 0,23 % contre 0,21 % l'an passé. A ce rythme il nous faudra, toujours, environ 40 ans pour les atteindre !

Bien que l'on constate une amélioration dans les décisions et les futurs projets, on est au regret de constater qu'année après année les ressources nécessaires manquent pour satisfaire la demande de logements.

Concernant les chômeurs et les demandeurs d'emploi, les chiffres au mois de mai sont les suivants :

Date	% de chômage	Nb de chômeurs	Demandeurs
fin 2013	5,6		15 940
mai 2014	5,5	12 753	15 506
mai 2015	5,5	12 851	15 994
mai 2016	5,4	12738	16 582

Faible baisse du chômage, avec un chiffre des demandeurs d'emploi qui persiste comme une fatalité à laquelle les Genevoises et Genevois ne pourraient se soustraire. Et ce alors même que l'indice de l'emploi continu a progressé et que notre canton crée de l'emploi. En effet, 100 000 emplois ont été créés, et on est incapable de réduire de manière conséquente le nombre de chômeurs et de sans-emploi. Dans ce canton, il y a des possibilités d'avoir un emploi, mais si vous êtes jeune sans formation, en manque d'expérience ou âgé de 50 ans et plus, vous avez peu de chance d'accéder à ce marché.

Notre collectivité doit assumer un lourd fardeau de par la déstructuration sociale de ces personnes et les coûts à la charge de notre collectivité. Ceci est d'autant plus inadmissible qu'un chômeur ou un demandeur d'emploi de retour en emploi non seulement n'est plus à la charge de la société, mais devient contributeur fiscalement et socialement par sa participation à la vie de la société. Le Conseil d'Etat, si enclin à rechercher des économies, devrait s'inspirer de cette possibilité ! Réduction des charges et augmentation des recettes sans nécessité de faire des coupes dans le social, les postes ou les

prestations. Car une des principales solutions consiste à fournir de véritables formations à toutes ces personnes afin qu'elles aient une chance de décrocher un emploi, dans une société malheureusement hypercompétitive. Pour cela, une véritable politique de formation s'impose.

Enfin, les avancées technologiques, plus destructrices que créatrices d'emplois dans un premier temps, doivent inciter le conseiller d'Etat à mettre en place une politique non seulement formatrice mais créatrice de secteurs économiques d'avenir.

L'échec, depuis des années, persiste sans que l'on voie la mise en place d'une véritable stratégie de formation et de retour en emploi.

Quant à la formation, bien que nous ayons une université de qualité et des formations supérieures internationalement reconnues, on se doit d'insister en indiquant que les jeunes ont toujours de plus en plus de difficulté à trouver un lieu d'apprentissage ou des stages de maturité ! Et, qu'il est toujours difficile d'admettre l'exemplarité en matière de gestion d'un Etat quand celui-ci n'arrive pas à faire en sorte que les nouvelles générations n'aient un accès garanti à la formation, un métier quoi ! Cette remarque peut être renouvelée cette année d'autant plus que le budget du DIP, en chiffres correspondants à ses nécessités, a régressé ces dernières années d'environ 10 %, bien qu'il y ait eu une augmentation relative de postes. La politique actuelle est bien de réduction des dépenses, formation incluse !

Car ce que l'on appelle se forger un avenir c'est et sera toujours :

« Avoir une formation, un emploi un logement. »

Malheureusement, on est en droit de constater que ce n'est toujours pas à la portée de tout le monde ! Il y a toujours environ 10 % de la population qui est dans la précarité et ce chiffre n'est pas près de diminuer. Peut-on parler de bonne gestion quand assiste à une telle dégradation de vie dans notre république ?!

La réponse que l'on nous fournit année après année est que l'Etat n'a plus les moyens ! Et ce alors même que nous sommes toujours, depuis l'année passée, une cité des plus riches, avec un produit intérieur brut d'environ 50 milliards qui ne cesse de progresser, que par contre notre assiette fiscale se réduit en valeur relative et que, à ce rythme, on ne sera plus en mesure d'assurer des prestations de qualité au public !

En ce qui concerne la santé, notre population subit un stress, professionnel et de vie, qui se traduit par l'angoisse de la perte de son emploi et un environnement dégradé. Tout cela se traduit tôt ou tard par des coûts induits que doit assumer le budget de l'Etat, et cette question mérite le développement d'une politique préventive et une vision de ce que l'on doit construire comme

politique. Pour cela nous devons non seulement maintenir nos infrastructures en matière de santé, mais les développer afin de fournir des services publics de qualité aux citoyens et citoyennes. Mais les politiques suivies, qui consistent par exemple en la réduction de 5 % des charges de manière indiscriminée, impliquent une réduction de personnel ou une contention des investissements qui se répercute généralement sur les conditions de travail, et les prestations aux usagers de l'hôpital. Bien que le développement de la médecine ambulatoire soit en principe à saluer, car elle diminue les charges au niveau des HUG, cette politique ne doit pas se traduire par un report des charges sur les patients, ce qui est le cas.

S'agissant de l'IMAD, cette institution, suite au vieillissement de la population, doit faire face à une augmentation de la demande et des cas qui demandent de plus en plus de prestations, sans que les moyens en personnel soient à la hauteur de la tâche. Bien qu'elle ait été dotée en postes, cette institution doit faire face à sa mission avec des budgets qui ne sont plus en adéquation. L'absentéisme et la surcharge du personnel qui est au front sont une question qui doit nous préoccuper. Il en va de même aux HUG.

Parmi les réformes que le Conseil d'Etat devrait entamer, ce serait une centralisation des services de communication au bénéfice de tous les départements. Pourquoi chaque département doit avoir un service de communication ? Il en va de même pour la prolifération de cadres intermédiaires au détriment des ressources en lien direct avec la prestation. Bien qu'ayant déjà fait ces remarques l'année passée, on n'a pas observé de la part de l'Etat une velléité de s'attaquer à cette question. Il est vrai qu'il est prévu que le projet SCORE voie le jour avant la fin de la législature, ce qui devrait enfin permettre une réévaluation des classes de fonction, mais il serait souhaitable d'effectuer aussi une évaluation des couches de direction et leur possible simplification. Enfin, les coupes linéaires décidées par le Conseil d'Etat sont, du point de vue de la bonne gestion, inadéquates parce qu'elles s'attaquent de manière indiscriminée aux charges des différents services et entités subventionnés sans qu'une véritable analyse de pertinence ait été faite.

Un des éléments qui a induit de la part de certains groupes le refus de la gestion est la provision CPEG de 207 millions qui a été décidée par le Conseil d'Etat suite à l'excédent de l'exercice 2015. En effet, ces groupes, notamment le PS, EAG, les Verts et le MCG, considèrent que cette provision intervenue en fin d'exercice n'est qu'un artifice afin de rendre l'exercice déficitaire de 21 millions alors que, sans cette provision, l'exercice aurait été excédentaire de 192 millions. Le Conseil d'Etat, dans son rapport de gestion, argumente qu'il a suivi les recommandations du SAI et décidé de provisionner le risque de non-atteinte du palier intermédiaire de 75 % du degré de couverture dès

2030. Il considère que ce risque s'est accru en 2015 et est actuellement estimé à 410 millions en le limitant au chemin de croissance inscrit dans la loi. Ainsi, après une provision à hauteur de 203 millions en 2014, une provision supplémentaire a été décidée et comptabilisée en 2015 pour un montant de 207 millions.

Enfin, les graves dysfonctionnements intervenus à la FIPOI et relatés dans deux rapports d'audits mandatés par le contrôle financier de la Confédération, d'où il ressort une culture d'entreprise indigne d'une entité publique, ont aussi incité certains à ne pas voter la gestion du Conseil d'Etat. Et l'on peut étendre cette observation à d'autres entités et services de l'Etat.

Mais ce que l'on doit relever c'est le manque de stratégie de la part du Conseil d'Etat pour conduire si ce n'est les destinées de cette république au moins une vision à 20 ans de ce que ce canton doit affronter en matière d'investissement, de formation et de santé, eu égard aux transformations technologiques à venir.

Mesdames et Messieurs, ces quelques considérations justifient que, **pour la majorité de la commission, l'on ne puisse pas accepter la gestion 2015 de notre Etat.**

Sans préambule au débat d'entrée en matière, le Président procède au vote.

1^{er} débat

Mise aux voix, l'entrée en matière du PL 11856 **est acceptée à l'unanimité.**

2^e débat

Audition de M. Dal Busco, conseiller d'Etat/DF

En préambule, M. Dal Busco excuse M. Longchamp qui aurait souhaité être présent pour commenter le rapport de gestion, mais il participe aux cérémonies d'inauguration du tunnel de base du Gothard. Il poursuit en remerciant, sincèrement, les commissaires d'avoir approuvé les états financiers individuels et consolidés de l'Etat de Genève car c'est faire preuve de responsabilité. Comme les commissaires le savent, le canton est observé de manière attentive par les créanciers qui le font en considérant que le Conseil d'Etat, l'administration, le parlement et, de manière générale, l'Etat de Genève méritent cette confiance. Il faut donc faire très attention à ne pas altérer cette confiance. Il indique qu'il a des discussions soutenues avec l'agence de notation du canton, Standard & Poor's, qui l'interroge à intervalles réguliers

sur la situation du canton, qu'ils sont observateurs et que ce qu'il s'est passé en décembre dernier concernant le budget ne leur a pas échappé. Ils s'interrogent ainsi sur le décalage entre les travaux de préparation du budget par le Conseil d'Etat et le fait qu'il ne soit pas ensuite voté par le Grand Conseil. Au moment des comptes, la situation est quelque peu différente. La Commission des finances a eu l'occasion de passer de longues heures pour avoir des explications de la part des services de l'Etat et des entités. Pour les comptes, ce travail consiste à ce que ceux-ci soient exacts, exhaustifs et conformes aux standards. Le fait d'éventuellement contester leur exactitude, leur exhaustivité ou leur précision donnerait un signal extrêmement négatif à l'extérieur. M. Dal Busco réitère donc ses remerciements aux commissaires de constater que ces comptes 2015, même s'ils sont sujets à des interrogations, sont véritablement des comptes de qualité basés sur un travail précis. C'est rassurant de voir le résultat du vote qui vient d'être fait.

M. Dal Busco conçoit que le fait de donner un signal négatif à l'approbation du rapport de gestion peut aussi conduire à des interrogations de la part des créanciers du canton et des gens qui sont chargés de leur apporter de la conviction qu'ils peuvent lui faire confiance. Et que, là aussi, il y a une dimension symbolique et financière qu'il ne faut pas sous-estimer. Il aimerait également relever que, dans le fond, c'est une chose de contester la gestion du Conseil d'Etat, de considérer que les prestations ne sont pas délivrées de manière satisfaisante ou de considérer que le travail de l'administration n'est pas satisfaisant, mais c'est également le travail des collaboratrices et collaborateurs qui est jugé.

Ensuite, bien que ne cherchant pas des excuses il doit également dire que l'année 2015 a été particulièrement difficile. Elle n'a pas seulement été difficile pour l'entité publique, mais pour l'ensemble des acteurs économiques. Le 15 janvier 2015, il y a eu une décision de la BNS qui a surpris tout le monde. Dans les semaines suivantes, il y a eu beaucoup de conjectures et d'interrogations sur la capacité de l'économie suisse et de l'économie genevoise à faire face à cette situation. Les indicateurs sur lesquels est basée la politique budgétaire du canton ont rapidement montré (notamment à travers les questions envoyées aux entreprises) que la situation se péjorait significativement. Il faut se rappeler que le taux de croissance du PIB sur lequel était construit l'exercice budgétaire 2015 était de 2,2 % alors qu'il a été en réalité quatre fois moins important. Cela a donc forcément eu une traduction dans les faits et en particulier dans les recettes fiscales. En réalité, les prévisions se sont avérées assez précises, mais avec des événements exceptionnels non récurrents et imprévisibles qui ont, une fois de plus, permis au canton de Genève d'être sauvé par le gong. Pour autant, tous les paramètres

courants ont véritablement traduit une dégradation des résultats, même si cela a été dans une proportion moindre que celle annoncée en août-septembre 2015. Il y a eu des éléments de résilience de l'économie qui ont permis d'avoir une situation meilleure qu'attendue. M. Dal Busco répète que l'annonce faite au mois d'août, en annonçant un résultat probable d'environ -200 millions de francs, correspondait véritablement à la situation telle qu'elle apparaissait à ce moment. Pour dire la vérité, elle était même pire puisque les prévisions dans le courant de juillet-août 2015 étaient de -250 millions de francs. Plutôt que peindre le diable sur la muraille, on a même plutôt estompé celui-ci, car toutes les prévisions et tous les éléments disponibles à ce moment montraient que le canton était dans une situation délicate. Le Conseil d'Etat a alors fait ce qui lui incombe à ceux qui ont la gestion d'une entité de cette taille en agissant sur les dépenses pour la fin de l'exercice 2015. Les commissaires ont pu le voir avec les charges générales, en particulier les natures 30 et 31, qui ont été parfaitement contenues, ce qui a permis de contenir le déficit de l'exercice.

En matière de gestion, il aimerait dire que cela n'a pas été une gestion passive, mais active, qu'il a fallu adapter à des circonstances difficiles. Ce n'est pas un mérite qu'il faut attribuer au Conseil d'Etat, c'est simplement son devoir d'agir de cette manière. Il a donc agi en conséquence avec des résultats satisfaisants puisqu'il a été possible de maîtriser les dépenses sur la fin de l'exercice. En fin de compte, ce qui devait être une source de réjouissance, puisqu'un grand nombre de revenus sont parvenus en toute fin d'exercice (novembre et décembre 2015), a au contraire plutôt été une source de discussions tendues. Fondamentalement, le canton se sort d'un exercice périlleux de manière satisfaisante. Dans la gestion courante, le Conseil d'Etat a eu une attitude appropriée sur cette question.

Ensuite, il invoque les débats sur les comptes 2014. Du côté droit du parlement, les remarques et les critiques apparaissaient davantage dans le fait que le Conseil d'Etat n'avait pas suffisamment réformé le fonctionnement de l'Etat, pas suffisamment maîtrisé la dette, ni pris la mesure des difficultés financières de l'Etat. Il rappelle que le budget 2014 avait été préparé lors de la législature précédente. Force est de constater que les personnes dans la rue avaient apparemment compris que la volonté du Conseil d'Etat était de maîtriser les finances, de faire face à la situation en matière de dette et d'essayer de réformer le fonctionnement de l'Etat. Ces critiques avaient donc été entendues et le Conseil d'Etat avait agi dans ce sens. On peut toujours faire différemment, mais la situation financière a suscité de la part du Conseil d'Etat une action qu'il vient de décrire aux commissaires. Du côté de la gauche du Grand Conseil, toujours concernant la discussion sur la gestion de 2014, il avait été reproché au Conseil d'Etat de ne pas avoir cherché assez de possibilités de

recettes nouvelles ou complémentaires. Le Conseil d'Etat a aussi entendu cette critique puisqu'il a proposé un budget 2016, en particulier, qui faisait appel à des recettes supplémentaires. Il s'agit de projets de lois visant à éliminer des niches fiscales en matière de frais de déplacement et de primes d'assurance-maladie, à optimiser la TVA au sein de l'Etat ou à engager des contrôleurs fiscaux. Il faut constater que, si ces mesures n'ont pas été mises en œuvre, ce n'est pas la faute du Conseil d'Etat. En revanche, le Conseil d'Etat s'est employé à chercher également des pistes de ce côté. C'est la réalité dont il faut avoir conscience.

Dans le fond, l'objectif du Conseil d'Etat a toujours été d'essayer d'éviter de se trouver dans les circonstances décrites par la LGAF concernant le frein au déficit et le frein à l'endettement. Il a toujours dit qu'il était de la responsabilité des élus, et de l'exécutif en particulier, de veiller à une utilisation rationnelle des deniers qui leur sont confiés, de prendre cette responsabilité, de l'assumer et d'éviter d'être dans la situation de devoir en appeler au peuple. S'il fallait demander des arbitrages au peuple en raison des mécanismes de frein au déficit, c'est quelque chose que le Conseil d'Etat a toujours voulu éviter de manière unanime. C'est pour cette raison qu'il a proposé toute une série de mesures et qu'il a agi de la sorte en gérant l'administration dans le courant de l'exercice 2015.

Frein à l'endettement

En ce qui concerne le frein à l'endettement et la situation de la dette, la décision monétaire de la BNS a eu des effets négatifs, mais elle a aussi eu des effets positifs. En effet, en matière de dette, le coût de celui-ci baisse, même si les intérêts payés chaque année par l'Etat de Genève équivalent à la subvention versée aux TPG. Ce n'est donc pas si anodin que cela, surtout lorsqu'on pense aux moyens qui manquent aux TPG pour d'autres raisons. L'Etat de Genève a une gestion de la dette très pointue et très professionnelle et il se réjouit d'avoir des collaborateurs ayant des compétences de cet acabit pour limiter les effets négatifs de l'endettement du canton. Les commissaires peuvent également constater que la dette a baissé. Il y a eu des effets liés à des contributions extraordinaires ainsi qu'aux effets monétaires favorables qui font que les contribuables ont plutôt tendance à accélérer le paiement de leurs acomptes. La dette a ainsi baissé de 730 millions de francs durant l'exercice 2015. Il y a un élément très important, et dont on devrait se réjouir, c'est que cela éloigne d'autant le canton des seuils du frein à l'endettement. De ce point de vue, les vœux du Conseil d'Etat ont été partiellement exaucés. D'ailleurs, ce n'est en aucun cas une raison pour imaginer qu'on ait atteint le but. La volonté du Conseil d'Etat demeure de maintenir un fonctionnement de l'Etat adéquat, de

ne pas se trouver dans des situations de blocage et de faire en sorte que les prestations essentielles de grande qualité dont nous sommes tous fiers puissent continuer à être préservées. Pour cela, il faut avoir une politique qui maintienne le canton dans une situation financière adéquate.

Actions du Conseil d'Etat

M. Dal Busco aimerait conclure sur un certain nombre d'actions :

- La première action concerne RIE III. Le Conseil d'Etat a déployé une grande activité, notamment à Berne, pour que cette grande réforme soit le plus possible compatible avec les intérêts du canton.
- Un autre défi que le canton doit relever c'est la question du vieillissement de la population. C'est en soi un élément positif, mais cela oblige à avoir une action déterminée pour essayer de trouver les solutions pour amortir le coût de celui-ci. Il y a notamment un développement très fort des structures intermédiaires qui permettent de maîtriser les coûts liés au vieillissement de la population.
- Une autre action coordonnée au sein de l'Etat vise à valoriser l'apprentissage. C'est une action que le Conseil d'Etat est déterminé à développer. Il faut également rappeler l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'instruction publique et de la nouvelle loi sur la police. Elles apportent des défis, mais aussi, d'un point de vue structurel, des possibilités et des opportunités.
- Le Conseil d'Etat a également renforcé régulièrement, au cours des dernières années, des directives internes visant à favoriser l'emploi au sein de l'Etat de Genève des personnes qui sont au chômage et il est très attentif à ce sujet. Le fait que l'on s'en offusque n'émeut guère le Conseil d'Etat qui estime qu'il est nécessaire d'agir de la sorte. Les chiffres figurant dans le bilan social de l'Etat montrent d'ailleurs un succès certain avec plusieurs centaines de personnes qui ont pu bénéficier de ces engagements.
- Le Conseil d'Etat a également engagé un énorme chantier qui avance, train de lois par train de lois, avec les communes pour répondre à l'injonction constitutionnelle de répartir les prestations de manière adéquate et de fixer les différentes tâches au bon niveau institutionnel.
- Le Conseil d'Etat a aussi pu, par le biais d'un contreprojet à l'IN 151, renforcer la lutte contre le dumping salarial, qui est un fléau tant sur le plan social que sur le plan financier, induisant une distorsion de concurrence entre les entreprises et un traitement des salariés et des travailleurs qui est

très préjudiciable. On a pu le faire dans un cadre tripartite, ce qui est un beau succès.

- Enfin, le dernier élément a été concrétisé en décembre 2015 avec la consolidation de la politique de la Genève internationale, un énorme crédit ayant été voté par l'assemblée générale de l'ONU pour la rénovation du Palais des Nations (un programme à 800 millions de francs) avec un effet d'entraînement sur toute une série d'organisations internationales qui vont elles aussi injecter des fonds très importants pour rénover leurs infrastructures à Genève et ainsi renforcer la Genève internationale.

Un commissaire (S) pense aux chiffres de 2015. Typiquement, le plan de mesure de -5% sur les charges de personnel d'ici à 2018, le passage à 42 heures hebdomadaires et différents autres éléments ont contribué à rendre l'automne social extrêmement fort et problématique sans que cela ait été réellement nécessaire. Cela n'a certainement pas aidé non plus pour l'acceptation du projet de budget 2016. Du coup, avec les chiffres d'aujourd'hui, avec des recettes fiscales inattendues, avec la constitution de la provision relative à la CPEG, etc., on ne peut être que déçu de ce qu'il s'est passé l'année dernière. On est aussi déçu par cette austérité imposée en fin d'année sans discernement. On peut concevoir que, dans certains services, on renonce à engager des collaborateurs parce que ce ne sont pas des services directement en lien avec la population ou avec certains types de populations. Il n'y a pas d'objection des socialistes s'il est possible d'être plus efficace et de prendre des mesures d'économie sur le personnel lorsque cela est possible. En même temps, dans certains secteurs, que cela soit les personnes âgées, l'éducation ou l'arrivée de migrants mineurs en nombre, il est important de bien distinguer où les coupes sont effectuées et de ne pas dire qu'on le fait de façon linéaire avec une baisse de 5% partout. Ce sont les services au contact de la population, et qui doivent pouvoir assurer des prestations en qualité et en temps et en heure, qui constituent la priorité. L'administration générale, là où l'on doit par exemple gérer les bâtiments de l'Etat, n'a en revanche pas de lien linéaire avec l'augmentation de la population. Il pense notamment au cas de la FIPOI. Cela pose la question de la gestion de certains dossiers par le passé. Cela donne une image problématique parce que cela donne l'impression d'être remis sous contrôle, mais cela conduit à se demander si l'attention nécessaire a été consacrée suffisamment tôt à certains problèmes et cela donne une idée mitigée de cette maîtrise réelle de certains enjeux importants pour la Genève internationale. Le soupçon peut aussi venir du fait d'avoir l'impression que l'on a cherché à cacher des choses aux députés. Ce n'est pas forcément le cas, mais cela ne renforce pas la relation de confiance entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

M. Dal Busco a également perçu un problème de confiance ou, plutôt, de méfiance. Avec le recul, on peut critiquer le fait que le Conseil d'Etat ait fait une annonce au mois d'août. Toutefois, si les éléments non récurrents n'étaient pas arrivés, on peut se demander ce qu'il se serait passé au cas où le canton aurait fini l'exercice avec -200 ou -250 millions de francs sans que le Conseil d'Etat ait réagi. En tout cas, il peut garantir qu'il n'y a jamais eu d'intention de tromper. C'est pour cette raison qu'il s'est permis à plusieurs reprises d'insister et de reprendre les commissaires lorsqu'il était question de maquillage de comptes. Certes des annonces ont été faites et on est plus intelligent après, lorsque les faits apparaissent de manière différente, mais il n'a jamais été question de peindre le diable sur la muraille et de ne pas traduire la réalité des faits. Il note que le commissaire a évoqué le fait que le DF a présenté une action sur l'office des poursuites plutôt que sur l'office des bâtiments. Ce sont des appréciations de gestion courante. L'office des poursuites connaît des difficultés, notamment dues à la migration informatique, mais l'idée est que, une fois cet outil moderne en fonction, il aura des gains d'efficacité et une productivité accrue qui permettra d'agir sur les effectifs. Concernant la FIPOI, dès lors que des faits ont été connus, ils ont été discutés. On ne peut pas vraiment dire qu'il y a eu une latence. Les choses sont allées relativement vite. Dans ce domaine, il y avait quand même une question stratégique qui implique la Confédération et qui fait que les choses se sont passées de cette manière.

Un commissaire (UDC) note que, si on compare les promesses du discours de Saint-Pierre aux résultats deux ans après, il y a loin de la coupe aux lèvres. Les résultats ne sont pas à la hauteur de ce qu'on pouvait attendre. Quant aux économies de -5 % des charges de personnel, elles ont été promises pour 2018, mais c'est déjà demain. Pour autant, il y a toujours plus de monde et toujours plus de fonctionnaires et il n'y a pas de transversalité entre les départements. Il estime que le système ne fonctionnera pas tant que SCORE ne sera pas mis en œuvre. Alors que ce projet était déjà promis pour 2014, il n'y a toujours rien qui montre qu'il va arriver. Par ailleurs, il y a quand même plein de choses qui ne jouent pas à l'Etat. Il suffit de regarder les rapports de la Cour des comptes qui sont parfois affligeants, notamment concernant la FIPOI ou l'IUFE. Quand on parle de transparence, elle n'y est pas. Il a l'impression que l'Etat stagne depuis deux ou trois ans sans améliorations alors qu'il y a quand même des nuages terribles à l'horizon. Il y a notamment le problème des réfugiés puisque l'Hospice général annonce une faillite programmée pour 2017 si on n'augmente pas son budget. En plus, tout cela sera plombé par l'état de la caisse de pension. Les perspectives pour les deux prochaines années sont donc très graves. C'est très inquiétant, parce que c'est tout un fonctionnement de l'Etat qui va être mis en cause d'une façon ou d'une autre. Il semble également

difficile d'envisager une augmentation de la dette, si ce n'est parce qu'il manquera momentanément 200 ou 300 millions de francs suite à RIE III, en considérant que cela fera ensuite redémarrer l'industrie et le commerce à Genève. Pour le reste, le canton n'a pas tellement de marge de manœuvre.

Concernant SCORE, le conseiller d'Etat indique qu'il a déjà eu l'occasion de dire qu'un projet de loi sera déposé d'ici à la fin de l'année, l'objectif étant que le projet entre en vigueur avant la fin de la législature. Il faut se souvenir que le Conseil d'Etat a présenté les avancées relatives SCORE en novembre 2013 à la veille de la nouvelle législature. Cela a eu l'effet de ne pas plaire aux syndicats et de provoquer un pataquès invraisemblable qu'il a fallu récupérer pendant les 15 mois suivants. Quant à la CPEG, elle a été acceptée par le peuple en 2013. Il faut faire avec et s'adapter aux situations. Il note qu'en matière d'endettement, si on s'en tient aux faits, l'endettement a diminué. Le projet de budget 2016 prévoyait également un accroissement des charges de +0,9 %. Il prie les commissaires de croire que c'est un des taux d'accroissement les plus faibles que l'on ait connu ces dernières années, malgré une augmentation de la population conséquente. Le défi de la migration est également un défi important. Pourtant, le canton est soumis à une situation qui est dramatique et à des règles fédérales en matière de financement.

Un commissaire (S) rappelle les 60 millions de francs de pertes fiscales à cause de ce bouclier voté en 2013. Aujourd'hui, on lui apprend qu'il y a 110 millions de francs de pertes fiscales à cause de ce bouclier, or dans son intervention le conseiller d'Etat a relevé que la gauche avait déploré le manque de mesures en matière de recettes. C'est la vérité, car il est quand même gênant de se priver d'un côté de recettes fiscales auprès des plus riches (le bouclier fiscal touche plutôt les plus riches) parce que, en parallèle de cette politique, le Conseil d'Etat prévoit une baisse de 5 % des charges de personnel d'ici à 2018, même pour les entités publiques autonomes, ainsi qu'une réduction linéaire de 1 %. Il y a quand même une disproportion dans les mesures. Ce qui gêne le plus le commissaire de la part du Conseil d'Etat, c'est son manque de stratégie. Quand un conseiller d'Etat annonce que les motos et les scooters pourront emprunter les voies de bus – les 100 personnes dans un bus devront alors attendre parce qu'une moto n'avance pas – on se demande quelle est la stratégie du Conseil d'Etat. En termes de stratégies, il se demande quelles seront les nécessités de la population d'ici à 20 ans au niveau des écoles, de l'emploi, de l'éducation, du logement, etc. On peut quand même prévoir différents éléments comme l'augmentation de la population (notamment certaines catégories de celle-ci). Sur cette base, le Conseil d'Etat devrait présenter une stratégie. En matière de logement, on ne peut pas dire qu'il y a une augmentation de logements qui correspond à l'augmentation de la

demande. Aujourd'hui, il y a 8000 personnes inscrites à l'office cantonal du logement. En d'autres termes, ces éléments font dire au commissaire qu'il y a un problème au niveau du Conseil d'Etat. Par ailleurs, le commissaire indique qu'il a eu connaissance, qu'il y avait environ 100 000 personnes qui viennent de l'extérieur du canton pour travailler à Genève. C'est peut-être très bien, mais quand on crée 100 000 emplois, il faut penser aussi aux autres et à ceux qui n'ont pas d'emploi. Il faut comprendre pourquoi 17 000 personnes n'ont pas réussi à trouver un emploi parmi ces 100 000 emplois. Il y a peut-être des problèmes de formation ou des institutions qui ne fonctionnent pas comme il faut pour permettre à ces personnes de devenir des citoyens et des contribuables qui peuvent participer à la vie du canton. Concernant le dossier de la FIPOI, il indique que c'est une question de culture d'entreprise avec la perte de la valeur d'être au service de l'Etat et d'être irréprochables. On a dénigré les fonctionnaires et, en même temps, on ne leur a pas rappelé leur fonction d'exemplarité. Quant aux membres de conseils d'administration leur fonction laisse à désirer parce que ce sont des choses qui ne devraient pas arriver.

M. Dal Busco comprend que le bouclier fiscal puisse être critiquable dans son fondement, mais sans ce dispositif il est convaincu que le manque à gagner fiscal serait supérieur au chiffre indiqué. Il y a des gens qui restent aujourd'hui contribuables sur le canton de Genève précisément en raison du bouclier fiscal. Le problème provient du fait que le taux d'imposition de la fortune est élevé dans le canton. Plus précisément, le problème survient surtout lorsque les personnes voient leurs revenus baisser, notamment lorsqu'elles partent à la retraite. Il se trouve que les personnes fortunées peuvent trouver ailleurs, déjà dans l'UE, des conditions attirantes alors qu'elles pourraient produire de la fiscalité importante si elles restaient à Genève. Dans ce cadre, le bouclier fiscal est un dispositif qui permet de les garder. Il rappelle que, pour réaliser des opérations comme celles des dossiers qui ont fait l'objet de discussions par le passé et qui ont apporté des centaines de millions de francs dans les caisses de l'Etat, il faut que les gens soient des contribuables dans le canton de Genève. Il peut garantir qu'un travail important est fait par l'AFC pour faire en sorte que ces dossiers puissent être fiscalisés à Genève et il estime qu'on peut imaginer une suppression du bouclier fiscal, mais cela signifie qu'il faut adapter les taux d'imposition sur la fortune. Dans un monde idéal, il faudrait avoir une imposition sur la fortune raisonnable et des taux d'imposition sur le revenu raisonnables. On pourrait alors se passer de mécanismes qui sont autant d'artifices comme le bouclier fiscal, mais qui sont pourtant indispensables.

En ce qui concerne l'emploi et le socle de personnes à la recherche d'un emploi, des études démontrent qu'il n'y a malheureusement pas suffisamment

d'adéquation entre les personnes à la recherche d'emploi et ce qu'offre le marché de l'emploi. Cela nécessite vraiment un travail de fond. Il faut particulièrement agir par le biais de la formation, notamment en valorisant la filière de l'apprentissage ou en orientant les jeunes dans des filières prometteuses en termes d'emploi. On agit dans ce domaine, mais il est particulièrement frustrant de voir que le canton est capable de créer de l'emploi de manière extraordinaire et de ne pas parvenir à résorber un socle, qui reste important, de demandeurs d'emploi.

Au sujet de l'exemplarité et de la FIPOI, il y a effectivement un devoir d'exemplarité. Il indique, concernant la FIPOI, que des actions ont été entreprises suite à la publication desdits rapports. En l'occurrence, les organes dirigeants de la FIPOI ont pris leur responsabilité.

Le commissaire est toujours gêné par le chantage consistant à dire que, si on vit et respire, c'est grâce aux riches qui sont à Genève, mais pas aux milliers de Genevois qui travaillent dans la construction, dans des usines ou dans le secrétariat 8 heures par jour. Que ces derniers existent ou non, on s'en fiche pourvu qu'il y ait quelques riches qui leur donnent à manger. Cela revient à dire que « si ces riches ne sont plus là, vous ne mangez plus ». Il estime que ce pays n'a pas été bâti comme ça. Il indique que l'important pour lui ce sont non seulement les travailleurs, mais également les entrepreneurs qui créent des entreprises qui produisent de la richesse. Par contre, le capital rentier est là aujourd'hui, et demain il peut être ailleurs. Ce que le canton doit faire, c'est favoriser l'économie réelle qui crée des emplois et de la richesse.

Le conseiller d'Etat est très sérieux dans sa réponse et dit juste que tous les contribuables et citoyens comptent, y compris ceux de la classe laborieuse à laquelle il est personnellement attaché, quelle que soit leur contribution. Il se trouve que les contributions de certains pèsent un peu plus que celles d'autres. Quand 3 % des contribuables apportent environ le tiers de la fiscalité des personnes physiques, on ne peut quand même pas se laisser emporter par des considérations de principe.

Un commissaire (MCG) note que, selon M. Dal Busco, approuver ou refuser le rapport de gestion reviendrait à donner un signal aux collaborateurs. Il fait remarquer qu'il s'agit quand même du rapport de gestion du Conseil d'Etat et non des collaborateurs du Conseil d'Etat. Même si cela dérange peut-être le conseiller d'Etat, il faut qu'il le porte sur ses épaules avec les autres conseillers d'Etat. Il comprend qu'il soit reconnaissant envers ses collaborateurs et le soutient tout à fait sur ce point, mais c'est le Conseil d'Etat qui a le leadership et la responsabilité. Il fait une déclaration au nom du groupe MCG sur les comptes 2015. Il y a d'abord un élément négatif avec l'annonce faite à fin août d'une prévision de résultat de -200 millions de francs alors

qu'on s'est ensuite retrouvé avec une baisse de 700 millions de francs de l'endettement. Les deux chiffres ne sont pas corrélés directement, mais ces 700 millions de francs représentent le chiffre de la vérité. Il faut quand même mettre ces chiffres en parallèle, même si ce sont deux éléments différents. On se trouve en effet dans deux situations différentes en peu de temps. Le problème n'est pas le chiffre en lui-même, mais tout ce qu'il s'est passé au niveau du dialogue qui n'a pas pu avoir lieu et qui a créé un ensemble de problèmes. Selon le groupe MCG, il y a quelque chose de mal géré à ce niveau. On a vu tous les problèmes qu'il y a eus au niveau des partenaires sociaux. On a vu que les discussions ont été difficiles au sein de la commission, ce qui était peut-être le signal d'un problème un peu plus profond. Il y a également la provision qui n'est pas un problème purement comptable, mais un problème de gestion et de choix politique, même si le Conseil d'Etat laisse au SAI le soin de lui donner des conseils et de faire des audits, il y a toute une part de choix qui sont faits. Il y a aussi l'épaisseur du trait par rapport à cette provision parce qu'on n'est pas sûr de ce genre de choses. Le commissaire pense que le canton aurait tout aussi bien pu se retrouver avec des comptes positifs de 10 à 20 millions de francs. Il regrette d'ailleurs que la commission n'ait pas pu entendre l'actuaire de la CPEG qui devait lui donner des explications. Parmi les éléments négatifs, il y a également le problème des annuités 2015. La somme annoncée dans la présentation du budget était beaucoup plus élevée que celle des comptes et il a été surpris de voir ce différentiel. Il y a quand même quelque chose qui ne correspond pas. On a fait un ensemble de coupes à un certain niveau pour accorder en échange certaines prestations au personnel de l'Etat, mais cela n'a pas été fait. Il y a également d'autres problèmes comme le dossier de la FIPOI qui a été caché. Un projet de loi était traité en commission et les commissaires n'étaient même pas au courant de la fusion entre la FIPOI et la CCIG ni de la situation réelle de la FIPOI.

Parmi les éléments positifs, il y a la directive transversale. Le groupe MCG est ravi de voir que cela a des effets très porteurs, notamment au niveau de la FDP ou des TPG et dans le grand Etat de manière générale. Ce n'est toutefois pas le cas au DIP où il y a encore un problème et où des améliorations sont encore nécessaires au niveau de l'embauche de résidents genevois. Ceci dit, comme déjà relevé, il faut mettre cela en relation avec le problème de l'IUFE.

Un élément mi-figue, mi-raisin, c'est l'argent des frontaliers. Un effort a effectivement été fait pour taxer les frais de déplacement et dissuader les frontaliers d'avoir recours au statut de quasi-résidents, mais il y a quand même des pertes financières gigantesques au niveau de la fiscalité des frontaliers. Il y a quand même une absence des rentrées sur les personnes physiques qui est inquiétante, ce qui serait notamment lié au problème de quasi-résidents. Il

aurait souhaité qu'il soit possible d'en faire davantage et il ne pense pas qu'il y ait une majorité politique pour aller dans ce sens parce certains veulent faire des cadeaux fiscaux aux frontaliers pour que les autres contribuables, dont les contribuables aisés, paient davantage d'impôts. C'est un choix politique qui ne dépend toutefois pas nécessairement du Conseil d'Etat.

En raison des différents éléments évoqués par le commissaire, le groupe MCG ne votera pas en faveur du rapport de gestion.

Le conseiller d'Etat note, s'agissant du conflit social de l'automne dernier, que plusieurs commissaires ont indiqué que c'est l'annonce des -200 millions de francs au mois d'août et les pistes envisagées qui ont mis le feu aux poudres. Il faut savoir qu'il y a eu une dizaine de réunions avec les syndicats durant l'automne. Au cours de celles-ci, le Conseil d'Etat se tenait prêt à discuter, mais en face il n'y avait aucune réponse, aucune réaction ou aucune proposition. Il n'y a eu que l'indication qu'il y aurait une action, une grève ou une manifestation. Le problème est qu'il faut être deux pour dialoguer et que, à un moment donné, les choses n'ont peut-être pas été bien faites au niveau de la communication. Les fameuses quatre pistes qui ont été évoquées ont été considérées comme acquises et elles ont servi de base à la contestation. Il estime que, avec le recul, on peut se dire qu'on aurait pu faire les choses autrement. Toujours est-il que, dans cette tentative de dialogue, il y a eu plusieurs épisodes durant le courant de l'automne – M. Dal Busco pense que la responsabilité est partagée –, dont le fait que la Commission des finances ait décidé de ne pas entrer en matière sur le budget le 14 novembre 2015. Cela a de facto bloqué l'évolution possible de la chose et reportait tout cela à une discussion plénière en décembre. Il y a également eu des prises de position des uns et des autres qui ont contribué à alimenter toute cette affaire. M. Dal Busco en cite deux. Tout d'abord, certains partis ont déclaré publiquement que, tant qu'il n'y aurait pas d'accord avec la fonction publique, il n'y aurait pas d'entrée en matière ou de discussion sur le budget. Cela a eu pour effet selon le Conseil d'Etat de donner une importance exagérée au mouvement social. Un deuxième moment clé a été le débat qui s'est invité sur le personal stop à la fin novembre. A chaque fois, cela revenait à souffler sur la braise. Là aussi, le Conseil d'Etat a essayé de maintenir le dialogue, ce qui s'est d'ailleurs traduit par un accord qui a été signé avec la fonction publique le 17 décembre 2015 en perspective d'une discussion sur le budget. La contestation de cet accord et de son application sont venus bien plus tard, mais le 17 décembre 2015 c'est un accord qui a été présenté au Grand Conseil. Cela n'a toutefois pas favorisé l'entrée en matière sur le budget. M. Dal Busco entend les critiques qui sont faites, mais il essaye d'apporter des éléments pour les estomper.

Concernant la question des frontaliers et de quasi-résidents, la loi sur l'impôt à la source est une loi fédérale. Par ailleurs, ce sont des arrêts du Tribunal fédéral qui font que ces contribuables peuvent être considérés comme quasi-résidents et peuvent ainsi déduire toute une série de frais. Le canton est d'ailleurs en train de se battre à Berne, dans le cadre de la réforme de l'impôt à la source, pour essayer de faire en sorte que les choses soient estompées, mais ce n'est pas directement du ressort du canton. Il entend bien la critique, mais il n'est malheureusement pas possible de faire grand-chose, en tout cas au niveau du traitement fiscal de ces personnes.

Un commissaire (EAG) indique que, étant dans une position d'opposition à la politique du Conseil d'Etat, le groupe EAG ne votera pas le rapport de gestion. Il indique que trois éléments lui paraissent importants dans ce débat. Il y a tout d'abord la question des prestations. On parle beaucoup des fonctionnaires, mais il faudrait aussi parler des prestations à la population. Si on envisage Genève et ses besoins, on voit immédiatement que le vieillissement de la population est un aspect qui entre en résonance avec les problèmes de santé et de maintien à domicile. Là on a devant nous des chantiers qui vont coûter cher en termes de personnel, parce que cela ne se rationalise pas comme d'autres formes de productions matérielles. Il s'agit de la prise en charge d'une population vieillissante et c'est un devoir très noble de la société d'y répondre. Ensuite, il y a la question de la formation, non seulement des jeunes, mais également des chômeurs et des personnes en recherche d'emploi pour trouver cette adéquation entre eux et le marché du travail. Une autre question qui tombe sur le canton, qu'on le veuille ou non, c'est le problème de l'asile. On ne sait pas quelle dynamique il prendra, mais la Suisse et Genève ne peuvent pas se soustraire à un effort de solidarité qui coûte de plus en plus cher. Ainsi on sent bien qu'il va y avoir, au niveau des prestations, des besoins financiers croissants dans une situation économique qui n'est pas absolument rose. Néanmoins, il ne faut pas non plus peindre le diable sur la muraille. Si vous regardez la situation, on a corrigé les effets d'annonce un peu trop catastrophiques sur les comptes et sur l'évolution du PIB de la Suisse. Le commissaire pense qu'on sera peut-être amené à les corriger sur le PIB genevois. Sur l'effet du franc fort, on s'interroge maintenant sur le rebond de l'euro. La chute de l'euro est liée à une politique de la BNS, mais d'autres éléments entrent également en ligne de compte. Il ne faut pas non plus sombrer dans un pessimisme excessif par rapport à l'économie réelle, mais il faut essayer de se donner les moyens de répondre à ces besoins en prestations.

Ainsi, les besoins en prestations, cela interroge la fiscalité et sa dimension redistributrice. Tout de même, depuis 15 ans, on a assisté à une baisse d'impôts d'environ un sixième si on prend une enveloppe d'un milliard de francs de

recettes fiscales potentielles en moins. Le commissaire entend bien la réponse consistant à dire que les impôts ont été baissés pour une série de contribuables qui sont apparemment privilégiés. Il faut toutefois voir cela de manière dynamique puisque certains sont restés et d'autres sont venus. Ce que certains appellent des pertes fiscales sont des gains selon lui. Comme c'est une affaire de croyance ou d'intuition économique, personne ne va pouvoir démontrer à l'autre qu'il a raison. Néanmoins, il tendrait à dire, concernant ce sixième d'impôts auquel le canton a renoncé, qu'il a profité de manière plus importante aux privilégiés qu'à la masse de la population. En effet, quand on fait des baisses linéaires, comme la fameuse baisse de 12 % de 1999, cela profite beaucoup plus à ceux qui se trouvent en crête des revenus. La question de la fiscalité et de la redistribution va ainsi rester au centre des préoccupations. Il croit qu'on n'échappera pas à demander à ceux qui en ont les moyens de faire un effort supplémentaire si on a à cœur de répondre aux prestations qu'il a indiquées précédemment, or on s'apprête à faire exactement le contraire. En effet, on annonce une RIE III à la genevoise anticipée. On n'aurait ainsi pas un vote sur la RIE III, mais sur des dispositions genevoises comme dans le canton de Vaud, à un moment où la RIE III fédérale sera mise en question par un référendum (c'est maintenant absolument certain qu'il aura lieu). On aura ainsi une RIE III à la genevoise qui sera détachée du vote du peuple suisse qui pourrait ne pas être celui des citoyens vaudois. Il aurait souhaité que l'on attende le verdict du peuple suisse avant de se lancer dans la formule genevoise de la RIE III qui va faire perdre statiquement – les effets dynamiques seront certainement évoqués par ses contradicteurs – 300 à 400 millions de francs au canton.

Il trouve également qu'il y a une dramatisation de la dette qui est surprenante dans une situation où les taux d'intérêt sont si bas. Le canton a une dette d'environ 12 milliards de francs qui correspond à des actifs. Par ailleurs, on emprunte aujourd'hui à long terme à près de 0 %. Il lui semble qu'en matière d'infrastructures, la dette ne doit pas être considérée comme un crime, surtout si ce sont des emprunts à long terme avec des taux d'intérêt quasiment nuls. La question de la dette devrait donc être relativisée et la question des investissements devrait être considérée avec des priorités. Pour EAG, ces priorités sont la question du logement, notamment celui des personnes âgées, et la question des transports. Sur ce dernier point, s'il y a un échec de Genève pour le moment, c'est en matière de mobilité puisque, en voulant faire plaisir à tout le monde, au final plus personne ne bouge. Il est favorable à des choix qui donnent clairement une priorité aux transports publics et aux formes de mobilité qui occupent peu d'espace. La dernière priorité qui est évoquée dans le rapport est d'aller vers la société à 2000 watts, mais on en est très loin et les

objectifs fixés paraissent très modestes au commissaire. De plus, la dette, en fonction d'objectifs qui sont socialement essentiels, ne paraît pas être un obstacle s'il ne s'agit pas de financer des dépenses de fonctionnement. Or l'année 2015 a tout de même montré que le canton a autofinancé les investissements, ce qui est une bonne chose, mais le Conseil d'Etat a un peu crié au loup puisque son rapport contient l'idée qu'il faudrait dégager des excédents des comptes pour pouvoir financer les investissements. Il ne dégagerait pas d'excédents des comptes pour financer les investissements. Quand on est dans une situation d'autofinancement, il faut utiliser les recettes, qu'il aimerait voir croître en ponctionnant là où il est possible de le faire, pour répondre aux prestations sociales dont le canton a besoin. C'est dans cet esprit que le groupe EAG refusera le rapport de gestion.

Concernant la question de la dette, M. Dal Busco trouve que, dans la dette actuelle, une grosse part relève du financement du fonctionnement courant, même si, durant les dernières années, la dette a plutôt augmenté en raison d'une insuffisance de l'autofinancement des investissements. Le canton traîne toutefois une bonne partie de cette dette depuis un certain nombre d'années, notamment depuis les années 90 où il y avait des déficits abyssaux qui ont été les éléments fondateurs de cette dette. Fondamentalement, le commissaire a raison, si le canton avait un endettement très bas, c'est aujourd'hui qu'il faudrait faire des investissements massifs, parce que les conditions de financement sont très favorables. Malheureusement, le canton part de très haut et il ne peut pas aller beaucoup plus haut. Certes, il est possible d'assurer des financements sur un terme assez long à des conditions favorables, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas une finitude à ce terme. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'on ne peut pas léguer à la génération future ou à la suivante un fardeau important. Aujourd'hui, si on a déjà l'équivalent de la subvention aux TPG qui est affecté au service de la dette, il faut imaginer quel serait l'impact d'une remontée des taux d'intérêt sur le budget de fonctionnement. C'est par rapport à cela qu'il faut nourrir des craintes et pas fondamentalement par rapport à l'endettement. Malheureusement, le canton est déjà à un niveau très haut de dettes et cela poserait un problème s'il s'endettait davantage.

Concernant RIE III, M. Dal Busco fait remarquer qu'il n'est pas envisagé de faire comme les Vaudois en anticipant une décision finale avant que la loi fédérale ne soit entérinée (une fois que toute possibilité de référendum sera échue). Les discussions sont en cours au parlement fédéral et il y aura un vote lors de l'actuelle session. Il précise que, s'il devait y avoir un référendum, il a été estimé qu'il devrait avoir lieu au printemps 2017 (probablement en juin plutôt qu'en février ou en mars) et le calendrier genevois est calé là-dessus. A l'automne 2016, le Conseil d'Etat présentera un projet de loi. Ce qu'il serait

convenable de faire, c'est que les votes aient lieu le même jour. Cela veut dire que le peuple suisse et les Genevois pourront juger en connaissance de cause. Il ne s'agira pas de signer un chèque en blanc. Le calendrier est parfaitement calé et on n'est pas dans le cas de figure évoqué par le commissaire.

Un commissaire (PLR) annonce que le groupe PLR approuvera le rapport de gestion du Conseil d'Etat. Sur ce, il présente une prise de position du groupe PLR en fonction de ce qui a été dit par les différents commissaires. Il aimerait rebondir sur la question posée par le commissaire (S). Celui-ci reprochait au Conseil d'Etat ce qui est perçu, par la population et le Grand Conseil, comme une absence de stratégie. M. Dal Busco a répondu en parlant de stratégie financière. Pour le commissaire, c'est révélateur de la situation qui constitue un regret personnel pour lui. A titre individuel, les reproches ponctuels que l'on peut faire à chaque Conseil d'Etat de manière ponctuelle ne sont pas d'une grande importance. En revanche, au niveau collectif, le conseiller d'Etat a mis en évidence ce que les députés ont de la peine à percevoir, c'est-à-dire le travail collectif du Conseil d'Etat par rapport à sa stratégie qui ne fonctionnerait pas en silo. Il a trouvé que la question du commissaire (S) et sa réponse étaient juste une caricature de la perception que l'on a du travail du Conseil d'Etat, à savoir que ce sont des gens besogneux, consciencieux, honnêtes, chacun individuellement, mais dont on a de la peine à percevoir le collectif. C'est un regret. Il ne dit pas qu'il n'y en a pas, mais que ce n'est pas perçu.

Le commissaire a également entendu un reproche sur la problématique de l'annonce au mois d'août 2015. Il préfère être informé des modifications plutôt que de ne pas l'être de peur que la situation vienne à se modifier. Il remercie donc le Conseil d'Etat d'avoir rectifié cela. Il invite également le Conseil d'Etat à continuer dans cette voie pour éviter de se retrouver dans une situation que l'on n'annoncerait pas à la population et au Grand Conseil. On pourrait alors faire le reproche fondé au Conseil d'Etat qu'un certain nombre de choses auraient été cachées.

Concernant la baisse de 5 % des charges de personnel et les autres mesures annoncées, le commissaire se réjouit que le Conseil d'Etat ait fait ces annonces. Maintenant, il a une inquiétude sur la manière dont cela sera mis en œuvre. Il a été dit aux commissaires que cela serait fait sur trois ans (2016, 2017 et 2018) et qu'il fallait être patient en 2016 parce que c'était l'amorce d'un virage dont les conséquences interviendraient véritablement en 2017 et 2018. Il espère que le Conseil d'Etat tiendra parole, car il en va de sa crédibilité. Ensuite il indique qu'il a un regret majeur avec l'absence de transmission du plan financier quadriennal car il a manqué aux députés et il aurait pu les rassurer. Il ne remet pas en cause l'explication qui a été donnée mais il l'a considérée insuffisante. Etant donné que le Grand Conseil s'apprêtait à refuser le budget, le Conseil

d'Etat n'avait pas jugé nécessaire de transmettre ce plan financier quadriennal. Il faut savoir que jamais un plan financier quadriennal n'a pas été déposé au-delà du 14 novembre, car il arrive toujours deux à trois semaines après le vote du budget. Il pense toutefois que cette vision sur le moyen et long terme, surtout avec les annonces collatérales faites par le Conseil d'Etat lors du budget 2016, nécessitait le dépôt d'un plan financier quadriennal.

Au sujet de la fonction publique dans la rue, il observe que le fait de donner suite à certaines de leurs revendications ne les a pas calmés non plus. Il est bien de les entendre, de discuter et de trouver un arrangement avec eux, mais si ce n'est pas possible le Grand Conseil a besoin de savoir ce que le Conseil d'Etat va faire, notamment par rapport aux mesures qu'il a annoncées. Par ailleurs, il remercie M. Dal Busco d'avoir été clair lors de l'audition en sous-commission concernant SCORE ou il a dit que le nouveau délai donné dans le cadre de la législature serait tenu. Là aussi, le Conseil d'Etat aura l'occasion de faire preuve de son unité et de gagner en crédibilité s'il tient parole. Le cas échéant, le commissaire ne lui fera pas grief de ne pas réussir à le mettre en place durant la législature, parce qu'il trouve le Conseil d'Etat optimiste par rapport au travail parlementaire et à la durée que celui-ci prendra. Par contre, il compte sur l'engagement du Conseil d'Etat pour déposer le projet de loi d'ici à la fin de l'année.

Concernant le bouclier fiscal, il répète qu'il y est farouchement opposé car celui-ci est significatif d'un Etat qui ne fonctionne pas bien. Il faut constater que, si l'on applique normalement le système fiscal, des gens sont imposés à plus de 71,5 % (qui est le taux maximal normal sur le revenu). Par conséquent, c'est le système qui dysfonctionne, le bouclier fiscal n'étant qu'une rustine sur un système dysfonctionnel. Il est donc urgent de s'attaquer à celui-ci afin de pouvoir supprimer le bouclier fiscal parce que le système fiscal fera qu'on ne sera pas imposé à 80 ou 110 %. Le commissaire indique qu'il a été rassuré par les propos du conseiller d'Etat à cet égard. La tâche étant longue, il n'est pas sûr que la législature suffise à régler ce problème.

Concernant les impôts des frontaliers, il n'a pas encore compris si les partis qui prétendent que les frontaliers sont particulièrement bien traités et qu'on leur fait des cadeaux sont des incendiaires, des irresponsables ou des gens n'arrivent même pas à comprendre le phénomène. En effet, le système actuellement en vigueur à Genève est envié pour tous les cantons frontaliers parce que c'est le système qui avantage le plus le canton qui en bénéficie. Le remettre en cause est une démarche totalement téméraire et contre-productive. Cela conduirait à une situation où le canton perdrait une manne fiscale importante parce que le canton de Genève sera mis au même régime que l'ensemble des autres cantons frontaliers. Il croit que les députés sont encore

assez nombreux au sein du Grand Conseil à faire sorte que les frontaliers soient des gens que l'on respecte et traite pour ce qu'ils sont. Il ne faut pas les diaboliser et faire en sorte que le système actuel puisse les préserver. Il pense que ce soutien va au-delà du rapport gauche-droite et au-delà de quelques députés dogmatiques qui ont un raisonnement différent.

Par rapport à l'accord du 17 décembre qui n'a d'abord pas été respecté par le parlement qui a voté au mois de février une loi qui les a rendus caducs, c'est la démonstration que la position de la gauche, qui disait dit à l'automne qu'il fallait attendre un accord avec la fonction publique et qu'elle se calquerait sur celui-ci, était mensongère. En effet, aussitôt que la possibilité s'est présentée, elle a contrevenu à l'accord passé sans même avoir voté le budget.

Sur le système actuel d'EMS, le commissaire considère que ce n'est rien d'autre qu'un système déguisé de retraite par répartition, car aujourd'hui on part du principe que tout un chacun peut arriver ruiné à la fin de sa vie active et qu'il est ensuite tout à fait normal que l'Etat subvienne à l'entier des besoins de la population et prenne en charge l'intégralité des soins et du logement des personnes âgées. Il considère que c'est une bombe à retardement et une erreur majeure de conception de la politique et de la prise en charge du vieillissement. Il croit qu'il faut très rapidement mettre en place un autre système qui fasse en sorte que ce ne soient pas les plus jeunes, de moins en moins nombreux, et nos enfants, qui devront supporter l'entier du coût du vieillissement qui explose. Il en va aussi d'une certaine responsabilité individuelle et familiale sur un certain nombre de problématiques du vieillissement car ce n'est pas un enjeu de prestations publiques, mais un enjeu beaucoup plus large. On doit ainsi s'interroger sur le rôle de l'Etat quant à la prise en charge de cette problématique qui va effectivement prendre un poids de plus en plus important dans l'avenir. Il estime qu'il en va d'une certaine justice et équité sociale d'appréhender cette problématique de cette façon.

Au sujet de RIE III, il considère que c'est une aubaine pour le canton et pour la Suisse. C'est parce qu'on va réussir, avec une équité fiscale entre certaines entreprises et d'autres, à faire en sorte de redonner de la marge de manœuvre à de petites sociétés productives locales imposées à plus du double des entreprises extérieures, que cela pourra augmenter le dynamisme économique du canton dont le premier bénéficiaire sera, dans un temps très rapide, l'Etat de Genève qui pourra augmenter, avec une baisse fiscale sur ces sociétés, ses rentrées fiscales.

Au sujet de la CPEG, il considère que cette caisse est une source d'inquiétudes majeures. Il pense que les enjeux financiers sont largement supérieurs à RIE III. Il considère qu'il faut agir très rapidement et que c'est une bombe à retardement dont le premier enjeu est la fonction publique. Il

considère qu'il n'est pas certain que l'on puisse raisonnablement dire à la personne qui commence aujourd'hui sa carrière à l'Etat qu'elle pourra bénéficier des prestations qu'on lui fait miroiter parce que le modèle n'est pas viable. C'est déjà difficile alors que toutes les conditions structurelles fixées dans le modèle (sauf celles de l'inflation) ont été respectées (on a par exemple augmenté de plus de 0,6 % le nombre de cotisants). Pour autant, cela ne permet pas de suivre le chemin de croissance. La provision, qui est faite dans le contexte actuel et qui est notamment recommandée par le SAI, ne représente rien du tout par rapport à ce qu'il faudra mettre durant les 10 ou 20 prochaines années. Cela ne sera plus en centaines de millions de francs, mais en milliards de francs que les questions vont se poser. Il aimerait ainsi savoir quelles sont les mesures qui seront prises par le comité – il dit par voie de presse que la situation est grave et qu'il faut prendre des mesures – dans les prochaines semaines ou prochains mois par rapport à leurs propres compétences.

M. Dal Busco conçoit que la stratégie attendue de la part du Conseil d'Etat n'est pas forcément celle que l'on voit uniquement par le biais de la lorgnette financière. En tout cas, il peut dire que, sur la stratégie financière et sur la nécessité qu'il a exposée, le Conseil d'Etat est parfaitement au clair. En ce qui concerne le PFQ, puisque l'on a évoqué l'annonce de l'objectif de -5 % des charges de personnel, le Conseil d'Etat a indiqué à la faveur de cette annonce qu'il ouvrirait des discussions avec la fonction publique. Il a ainsi été dit, le 8 ou le 9 septembre 2015, que cet espace de discussion était ouvert pendant deux mois, soit jusqu'au 8 ou 9 novembre 2015. Ces discussions devaient porter sur la manière de mettre en œuvre les fameux -5 % et de quelle manière ils auraient été traduits sur les futurs exercices, donc le PFQ, si la discussion avait abouti. Cette chronologie est la raison principale pour laquelle le PFQ avait été suspendu dans l'attente de cette discussion avec la fonction publique pendant cet espace de deux mois, qui n'a évidemment rien donné.

Par rapport à la CPEG, il y a effectivement des mesures qui sont de la compétence du comité de la caisse et des discussions ont ainsi lieu avec les organes dirigeants de la CPEG. Le Conseil d'Etat a surtout décidé de mettre le problème de la CPEG sur la table des discussions avec la fonction publique. C'est un élément très important dont ne peut pas faire abstraction dans les autres discussions. Deux séances avec les syndicats ont été consacrées à ce thème afin de les sensibiliser. Il n'est d'ailleurs pas sûr que cette réalité soit parfaitement enregistrée par les partenaires sociaux, mais c'est un sujet qui a maintenant été mis véritablement sur la table.

A la suite de cette déclaration, le commissaire estime que le comité, qui est responsable de la gestion et qui engage sa responsabilité personnelle, doit en être conscient. Il faudra qu'il se pose la question de savoir dans quelle mesure

ils engagent leur responsabilité personnelle de gestion. Il aimerait savoir s'il faut comprendre qu'aucun planning n'a été fait pour l'heure. Par ailleurs, dans le cadre de la représentation paritaire et de la capacité de l'employeur à désigner ses représentants, il avait demandé, il y a 18 ou 24 mois, s'il n'était pas opportun que l'employeur désigne d'autres représentants que ses propres employés puisqu'ils sont alors juges et parties. Il aimerait savoir si une réflexion a été menée dans ce sens, parce qu'il pense qu'il ne serait pas totalement inutile d'y mettre quelqu'un qui n'est pas directement concerné.

M. Dal Busco confirme que le comité de la caisse est composé de manière paritaire avec une alternance au niveau de la présidence. Parmi les représentants des employés, il y a des syndicalistes. La sensibilisation et le fait de mettre sur la table la question de la CPEG comme étant un problème central dans les relations entre l'Etat employeur et ses employés et les rentiers de la caisse est une manière très claire de leur rappeler leur responsabilité et de considérer que cela fait un tout. En ce qui concerne les représentants des employeurs, il les a réunis récemment pour leur indiquer quelle est la position du Conseil d'Etat qu'ils doivent défendre au sein du comité de la caisse. Ce ne sont pas des gens qui sont lâchés dans la nature. Quand bien même ils sont des employés, ils sont véritablement des représentants des employeurs.

Un commissaire (S) considère que le problème à relever, concernant les comptes 2015 et la gestion du Conseil d'Etat, c'est l'austérité à géométrie variable. Elle consiste à ce qu'on dise qu'il faut absolument appliquer la baisse de 5 % dans certaines politiques publiques tout de suite, même s'il n'y a pas eu de budget 2016 en considérant qu'il faut faire des économies. En revanche pour d'autres politiques publiques, on met des moyens comme si de rien n'était et comme s'il n'y avait pas la RIE III. Il pense typiquement à la traversée du lac pour laquelle certains sont prêts à mettre un investissement à 5 milliards de francs en disant qu'il n'y a pas de problème, qu'on a l'argent nécessaire et que la dette n'est pas un problème dans ce cas. Par contre, pour le reste, il faut faire très attention à réduire la dette. Il faut également parler des prisons puisque le Conseil d'Etat arrive, dans son plan d'investissement, à remettre la prison des Dardelles (300 millions de francs d'investissements et 55 millions de francs de frais de fonctionnement annuels). En l'occurrence, ce qu'il y a de certain c'est que le Conseil d'Etat ne donne pas l'impression d'une grande cohérence en jugeant avec deux poids deux mesures en fonction des engagements, dont certains sont coûteux à terme.

M. Dal Busco aborde la question de l'austérité soi-disant à géométrie variable, en particulier dans l'application des douzièmes provisoires pour l'exercice courant, Si on dit au Conseil d'Etat qu'un traitement linéaire (avec un certain pourcentage de moins pour tout le monde) n'est pas intelligent et

constitue la négation d'un choix politique, il peut admettre cette critique. Par contre, on ne peut pas dire en même temps que faire quelque chose à géométrie variable, c'est-à-dire faire des choix, n'est pas une politique cohérente. Il s'agit précisément de faire des choix politiques et de gestion. C'est ce que le Conseil d'Etat essaye de faire dans l'exercice particulier qui est celui en cours puisque, pour certaines politiques publiques, le Conseil d'Etat avait décidé, dans le cadre du projet de budget 2016, d'affecter telles ou telles ressources.

Une commissaire (S) signale que les chiffres émanant du département et transmis à la Commission fiscale indiquent à fin mars 2016 qu'il avait 2316 cas de contribuables touchés par le bouclier fiscal en 2013, ce qui correspond à -90 millions de francs. Par ailleurs, les gens fortunés représentent ainsi 4,5 % des contribuables. On oublie juste que, tout à gauche du tableau, on a 60 % de gens qui ne paient pas ou peu d'impôts. Il y a près de 60 % de la population qui a du mal pour finir le mois d'une manière ou d'une autre et, au milieu, il y a environ 40 % de gens qui ont des revenus et paient moyennement voire beaucoup d'impôts. Ces près de 100 % de la population en ont ras le bol à un moment de voir qu'ils travaillent à 100 %, paient le maximum d'impôt possible et voient que des cadeaux sont faits à certains.

Une commissaire (PDC) indique que, conformément à ce qu'elle déjà eu l'occasion de dire, le groupe PDC acceptera le rapport de gestion et elle tient également à remercier le Conseil d'Etat pour sa gestion. Elle aimerait maintenant s'exprimer sur la gestion de 2015, mais ni sur RIE III, ni sur la traversée du lac qui ne concernent pas 2015. Elle trouve que cette discussion et les fronts exprimés n'ont rien de surprenant. En effet, on parle très peu de la gestion en tant que telle et de la manière dont l'argent est géré avec les moyens octroyés, mais bel et bien de la politique du Conseil d'Etat. Il suffit de voir que le groupe UDC et certains membres du MCG reprochent au Conseil d'Etat de ne pas faire suffisamment d'économies et à l'Etat d'être obèse, quand la gauche reproche en même temps au Conseil d'Etat de faire trop d'économies et estime que l'Etat est trop maigre. En fait, c'est très logique. Il s'agit d'une vision politique. Ici, on parle de politique et chacun expose sa vision de la politique que devrait avoir le Conseil d'Etat plutôt que réellement de la gestion qui a été faite. Comme l'a relevé M. Dal Busco, la gestion c'est moins de recettes avec plus de charges, qui sont plus ou moins mécaniques. En l'occurrence, il y a effectivement un certain nombre de choses qui ne sont pas choisies. Le Conseil d'Etat n'a pas vraiment de choix concernant les dépenses en matière d'asile ou les conséquences de la fin du taux plancher. Elle note que la gauche reproche au Conseil d'Etat de ne pas avoir su trouver de nouvelles recettes alors que quand le Conseil d'Etat propose de nouvelles recettes elles ne sont pas acceptées par ce même parlement. Selon la commissaire, si la commission veut

avoir une discussion constructive sur ce qui relève purement de la gestion du Conseil d'Etat sur 2015, elle devrait s'arrêter à 2015 et à ce qui a été fait avec les moyens donnés. La question de la provision est une vraie question sur 2015, mais les discussions de la commission ont largement dépassé ce périmètre.

La commissaire revient sur deux points qui l'ont interpellée. On reproche la gestion à géométrie variable et en même temps on a reproché au Conseil d'Etat – cela a été longuement discuté dans le cadre de l'étude du projet de budget 2016 – les coupes linéaires. A un moment donné, la commission devra faire un choix. Soit cela sera à géométrie variable, soit cela sera des coupes linéaires. Elle préfère à titre personnel la géométrie variable avec des vrais choix politiques. Par ailleurs, elle aimerait, lorsque l'on parle des contribuables qui ne paient pas d'impôts, qu'on parle réellement des contribuables qui ne paient pas d'impôts en dehors des étudiants. En effet, les jeunes en formation sont compris parmi les contribuables qui ne paient pas d'impôts. Elle espère bien, tant à gauche qu'à droite, qu'on estime normal qu'un étudiant ne paie pas autre chose que les 25 F de taxe personnelle s'il n'a pas de revenus. En résumé, le groupe PDC remercie le Conseil d'Etat pour sa gestion.

Une commissaire (Ve) avait déjà annoncé que la position du groupe des Verts serait négative concernant le rapport de gestion. C'est effectivement un vote qui est clairement politique et qui s'exprime par rapport à la politique du Conseil d'Etat. On le voit aussi puisque seule l'Entente soutiendra ce rapport de gestion, ce qui est déjà une nouveauté parce que l'Entente, même en ayant cinq représentants au Conseil d'Etat, ne soutient pas systématiquement le gouvernement. Une des difficultés vient du fait que l'on a un gouvernement dont la majorité est issue d'un seul bloc qui représente un tiers du parlement, comme le bloc de gauche et le bloc Nouvelle Force. L'origine du blocage se situe à ce niveau. Les trois blocs parlementaires n'ont pas de politique cohérente entre eux et le Conseil d'Etat n'arrive pas à former une majorité stable autour d'un projet. Concernant le rapport de gestion, la plupart du temps le groupe des Verts est assez critique par rapport à ce que propose le Conseil d'Etat. Quand, par hasard, il y a des projets du Conseil d'Etat qui sont soutenus par les Verts, ils ne sont, la plupart du temps, pas soutenus par les autres blocs. On ne va donc pas très loin de cette manière. Globalement, le groupe des Verts, comme les deux tiers de ce parlement, n'est pas ravi de l'action du Conseil d'Etat, ce qui est logique puisqu'on y est très minoritaire.

Vote des politiques publiques

Le Président aborde l'examen du rapport de gestion, politique publique par politique publique.

Politique publique A – FORMATION

Les commissaires refusent la politique publique A – FORMATION

Pour :	4 (3 S, 1 Ve)
Contre :	6 (3 PLR, 3 MCG)
Abstentions :	4 (1 EAG, 1 PLR, 2 UDC)

Politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

Une commissaire (S) relève qu'il y a eu des efforts sur les durées d'inscription et sur les mesures qui n'ont pas été mises en appel d'offres et font l'objet de concertations avec les instances locales qui peuvent délivrer les formations continues. Il y a toutefois un souci par rapport aux critères qu'a la Confédération par rapport aux offices cantonaux qui doivent avoir un certain nombre de sanctions pour être dans la ligne et ne pas subir elle-même de sanctions. Le groupe socialiste trouve que, même si le canton de Genève n'a jusqu'à présent pas fait plus de sanctions que d'autres cantons, ce n'est pas parce que la Confédération octroie des malus qu'il faut commencer à le faire. Il n'y a pas que le côté financier et de rétrocession de la Confédération, il y a aussi tout ce que peut vivre un demandeur ou une demandeuse d'emploi. Elle croit que la majorité des demandeurs d'emploi sont prêts à prendre un travail temporaire, mais le groupe socialiste reste attentif, voire sceptique, avec l'idée d'introduire des entreprises de travail temporaire dans l'enceinte même de l'OCE. Il suivra cela attentivement parce qu'il n'est pas convaincu de l'apport. Il déplore également que, malgré les efforts, le nombre de dossiers par conseiller en placement n'a pas encore vraiment diminué, voire continue à augmenter. C'est quand même un critère de pouvoir recevoir rapidement les gens, mais aussi pour impulser le soutien nécessaire dans une période difficile de vie.

Les commissaires acceptent la politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

Pour :	6 (3 PLR, 3 MCG)
Contre :	4 (1 EAG, 3 S)
Abstentions :	4 (1 Ve, 1 PLR, 2 UDC)

Politique publique C – ACTION SOCIALE

Une commissaire aimerait rappeler ce qui a peut-être déjà été dit lors de l'audition ou en marge de celle-ci, en particulier concernant l'action sociale. Les normes financières sont une chose, mais on voit également que plusieurs centres urbains en Suisse ont des difficultés pour appliquer les normes CSIAS. En effet, cela ne répond plus à des besoins locaux de cherté de la vie pour pouvoir finir correctement le mois, mais juste pour pouvoir payer les factures pour les gens à l'aide sociale. A ce niveau, il y aura quelque chose à reconsidérer. Ensuite, par rapport à l'annonce du fait que l'Hospice général n'a plus les moyens puisque son budget de fonctionnement n'a pas augmenté par rapport à la prise en charge des usagers et des personnes qui ont besoin de l'aide sociale, le fait d'espacer les entretiens qui étaient normalement mensuels aura des conséquences en termes de gestion. Espacer cela parce qu'il n'y a pas de démarches administratives à faire ou de démarches supplémentaires possibles, c'est sous-estimer les effets pervers. L'Hospice général ne l'a pas dit, mais la commissaire a entendu qu'il était question de renforcer la sécurité à l'entrée. On se rend ainsi compte que la tension augmente et que les gens sont dans des situations assez désespérées pour certains.

C'est aussi dans la politique publique « C Action sociale » que l'on trouve le soutien à la famille. Le département a dit qu'il allait regarder, mais il faut vraiment faire attention que l'on ne subventionne pas de manière directe ou indirecte les employeurs avec le complément indispensable de revenu tel qu'il est instauré au SPC-familles. Il y a quand même quelques situations où l'employeur paye pour un 50 %, mais où l'emploi est en fait supérieur en temps. Elle croit que cette assurance sociale est indispensable vu la consistance actuelle du marché du travail, mais cela ne doit pas être un subventionnement pour les entreprises. Si les aides ou les subventions aux entreprises ne suffisent pas, il faut en reparler, mais il ne faut pas le faire à travers les gens qui doivent supporter des pressions diverses et multiples.

Concernant l'asile, le grand souci du groupe socialiste concerne le soutien des mineurs non accompagnés qui sont des gens qui sont quand même passés par des situations de vie difficiles. Elle croit qu'il faut tabler sur leur bonne volonté, leur insertion possible et l'énergie qu'ils peuvent amener, mais, pour cela, ce n'est pas à cet endroit qu'il faut faire des économies. Elle estime que le parlement aura à retravailler sur ce point dans les prochains mois ou les prochaines années.

Politique publique C – ACTION SOCIALE

La politique publique C – ACTION SOCIALE est acceptée :

Pour : 5 (1 PDC, 1 PLR, 3 MCG)
 Contre : 4 (1 EAG, 3 S)
 Abstentions : 6 (1 Ve, 3 PLR, 2 UDC)

Politique publique D – PERSONNES ÂGÉES

Vote sur la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES

La politique publique D – PERSONNES ÂGÉES est acceptée :

Pour : 6 (1 PDC, 1 PLR, 1 UDC, 3 MCG)
 Contre : 2 (1 EAG, 1 S)
 Abstentions : 7 (2 S, 1 Ve, 3 PLR, 1 UDC)

Le Président appelle la politique publique E – HANDICAP

Vote sur la politique publique E – HANDICAP

La politique publique E – HANDICAP est acceptée :

Pour : 8 (1 PDC, 4 PLR, 3 MCG)
 Contre : 1 (1 EAG)
 Abstentions : 6 (3 S, 1 Ve, 2 UDC)

Politique publique F – ENVIRONNEMENT

Un commissaire (UDC) note que l'Etat dépense pas mal d'argent avec les contrats de rivière du côté français, notamment sur le Foron. Pour avoir été constaté sur place, il peut dire que les travaux ont été faits et qu'ils arrivent au bout. L'argent du contribuable genevois a ainsi été bien dépensé.

Un commissaire (S) estime que le problème c'est qu'il n'y a bientôt plus rien qui se passe dans cette politique publique. L'Etat n'investit plus assez pour l'environnement. C'est plutôt un démantèlement de ce qui a été fait durant les dernières années par les prédécesseurs de M. Barthassat. En gros, on semble tout sacrifier à l'économie et aux intérêts à court terme. Le groupe socialiste

n'étant pas satisfait de ce qu'il se passe en matière de politique publique environnementale, il refusera la politique publique « F Environnement ».

Vote sur la politique publique F – ENVIRONNEMENT

La politique publique F – ENVIRONNEMENT est acceptée :

Pour : 7 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Contre : 5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Abstentions : 3 (3 MCG)

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Un commissaire (PLR) regrette vivement la politique du Conseil d'Etat en la matière dont l'objectif est de diviser pour mieux régner. Il pense, entre autres, à des déclarations intempestives dans la presse dont on ne mesure pas encore les effets dans la durée, notamment dans les collaborations avec les communes. On ne mesure pas encore les effets dévastateurs menés au sein du DALE avec cette volonté de décourager tout constructeur de logements et toute commune d'avoir envie d'accueillir sur son sol des habitants. Son groupe ne votera donc pas cette politique publique.

A la suite de quoi un commissaire (S) fait remarquer que M. Hodgers a retrouvé une situation catastrophique en arrivant au DALE. Il avait d'ailleurs déposé des QUE pour signifier la destruction qui avait été faite. Par exemple, le service de la LDTR, où il y avait des fonctionnaires de haute qualité, dont des juristes, a été totalement décapité et on a engagé quelqu'un qui n'était même pas compétent du point de vue juridique. Dès lors, les dossiers qui sortaient de ce service étaient nuls et des associations comme l'ASLOCA devaient à chaque fois recourir. En revanche, si le département fait son travail et que les dossiers sont bien constitués, il est difficile de recourir contre eux. Il ne sait pas si M. Hodgers a mis toutes les énergies nécessaires, mais il a essayé. Sur le PAV ou la caserne de Vernets, il a par exemple réussi à aller de l'avant. On ne peut donc pas dire que le département dysfonctionne totalement. On peut dire qu'il ne fonctionne pas comme on voudrait, mais il faut prendre en compte le fait qu'il a subi une période de destructions massives.

Vote sur la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

La politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT est refusée :

Pour :	5 (3 S, 1 Ve, 1 PDC)
Contre :	8 (4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Abstention :	1 (1 EAG)

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Un commissaire (S) constate que cette politique publique est calamiteuse. Etant donné qu'elle concerne plusieurs départements, ce n'est donc pas le problème d'un conseiller d'Etat particulier. Il relève tout d'abord que, dans le programme H01, des mesures d'économie ont été prises en urgence à l'OCPM. Cela a empêché les Suisses habitant en France voisine de venir faire leurs papiers à Genève. Cela a été évoqué comme une mesure provisoire, mais cela n'a jamais été remis sur pied. Au niveau du programme H05, on a appris à quel point la gestion des auto-écoles était calamiteuse. Il y a des dénonciations depuis une dizaine d'années, mais on vient dire aux commissaires qu'on n'arrive pas à trouver des preuves et que ce n'est que maintenant qu'on peut le faire. On sait également qu'il y a une gestion calamiteuse au niveau des contentieux et des amendes au service des autos. Par rapport au programme H06, il ne dit pas ce qu'il peut en penser aujourd'hui quand on sait qu'il a fallu autant de temps pour mettre sur pied une réforme informatique avec des résultats qui vont peut-être commencer à apparaître dans le courant de l'année. Dans le programme H07, il y a un tournus de collaborateurs énorme, des établissements qui avancent cahin-caha, mais il y a quand même la création de 50 ETP en 2015. Tout cela a été fait pour des résultats qui sont loin d'être satisfaisants aujourd'hui, sans compter qu'on n'a de loin pas réglé tous les problèmes. On a pu voir récemment qu'un établissement pour mineurs dans le canton de Vaud (Aux Léchaïres), dont seules 18 places sont ouvertes sur les 36 places que compte l'établissement, avait un déficit de 3,5 millions de francs. Cet établissement se trouve dans le canton de Vaud, mais c'est un établissement concordataire. Cela signifie que le canton de Genève devra également payer. Il y a ainsi un vrai problème au niveau de la H07. En résumé, cela dysfonctionne d'un bout à l'autre de la politique publique « H Sécurité et population ».

Une commissaire (Ve) abonde dans le même sens. Cette politique publique est vraiment l'illustration de l'austérité à géométrie variable. Durant les

dernières années, même s'il n'y avait pas vraiment de questions sur cette politique publique, c'est pour cette politique publique que toutes les ressources supplémentaires ont été mises, souvent au détriment des autres, à part la formation qui a également progressé. Lorsque des sacrifices sont demandés à la fonction publique, les personnes qui remplissent la mission de la politique publique « H Sécurité et population » en sont souvent épargnées en bonne partie. C'est quelque chose qui ne va pas selon elle. Elle relève qu'un point discuté à la Commission judiciaire est particulièrement incohérent de la part du Conseil d'Etat. Il s'agit de la question du statut des agents de détention. Il y a quelques années, M. Maudet avait dit qu'il allait unifier les choses et ramener ces personnes à CIA (qui est devenue la CPEG). Suite à des frictions avec le syndicat, le conseiller d'Etat a changé son fusil d'épaule et décidé que tout le monde allait être mis à la CP alors que la CPEG a besoin de forces vives pour sa santé financière. Quand on a, d'un côté, le Conseil d'Etat qui dit se faire beaucoup de soucis pour la CPEG et que, d'un autre côté, il retire tout un vivier et un réservoir de cotisants à la CPEG, c'est parfaitement contradictoire. C'est une illustration de plus que les politiques publiques ne sont pas égales entre elles, ce qui est assez choquant. Pour ces raisons ainsi que celles citées elle refusera cette politique publique.

Un commissaire (UDC) relève que la politique publique « H Sécurité et population » devrait être le cheval de bataille principal d'un parti comme l'UDC. Il ne va pas dire que le conseiller d'Etat fait faux, mais il suit des pistes qui ne conviennent pas à l'UDC. Il pense notamment à la privatisation de tâches que l'on voit arriver de plus en plus. Lorsque la Commission judiciaire a discuté de cet article sur la privatisation, le groupe UDC n'avait pas eu la même perception que ce qui est en train de passer, même si certains avaient peut-être des exigences plus contradictoires. Par ailleurs, le programme H07 ne convient pas du tout à l'UDC. Dans les dernières statistiques, on voit que 75 % des détenus sont des étrangers n'ayant aucune attache avec Genève. On est en train de créer des places de prison – bientôt le village de Puplinge comptera plus de détenus que d'habitants – et on peut se demander s'il faut faire cela dans un canton comme Genève avec les coûts que cela représente. Pour le groupe UDC, l'option prise par le Conseil d'Etat dans le cadre du programme H07 ne lui convient pas. Ils ne voteront donc pas cette politique publique.

Vote sur la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

La politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION est refusée :

Pour : 5 (1 PDC, 4 PLR)

Contre : 10 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 UDC, 3 MCG)

Politique publique I – JUSTICEVote d'ensemble sur la politique publique I – JUSTICE

La politique publique I – JUSTICE est acceptée :

Pour : 11 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Contre : 3 (3 MCG)

Abstention : 1 (1 EAG)

Politique publique J – MOBILITÉVote sur la politique publique J – MOBILITÉ

La politique publique J – MOBILITÉ est refusée :

Pour : 3 (1 PDC, 2 PLR)

Contre : 10 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 UDC, 3 MCG)

Abstentions : 2 (2 PLR)

Politique publique K – SANTÉ

Un commissaire (PLR) fait remarquer qu'il a été frappant de voir le problème des silos qui existe entre les différents prestataires. On verse des montants très importants pour cette politique publique, ce qui est bien en soi, mais les gens ont de la peine à collaborer dans le cadre d'un réseau de soins qui reste une notion tarte à la crème. Cela a de la peine à se mettre en place de manière concrète sur le terrain. Il y a encore de gros efforts à fournir. Cela étant, on peut saluer la vision très dynamique de la direction de l'IMAD qui n'est dans la lamentation, mais dans l'anticipation des nouveaux challenges. Certaines prestations étatiques étaient devenues de prestations de confort. On a vu, au niveau de l'aide à domicile, que l'Etat de Genève a financé pendant des années des prestations de ménage à des personnes qui n'en avaient pas réellement besoin. Ce qui est très important c'est que, dans cette analyse,

l'IMAD a développé des grilles d'analyse objective avec des critères fixes. Cela a permis de diminuer de 14 % les coûts de l'aide à domicile. Il pense que c'est une tendance qui devrait être observée ailleurs.

Le commissaire cite également le problème des coûts salariaux à l'hôpital. Le directeur des HUG a bien insisté sur le fait que les coûts salariaux sont tout à fait comparables, mais sont 15 % plus élevés à Genève en comparaison intercantonale par rapport à des cantons comme Zurich ou Bâle qui ont des hôpitaux universitaires et où le coût de la vie n'est pas franchement plus bas qu'à Genève. M. Levrat a également dit que les médecins sont moins bien payés de 10 à 15 % par rapport aux autres cantons. Les classes salariales basses sont ainsi comparativement mieux payées qu'ailleurs. Il a notamment donné l'exemple des nettoyeurs qui sont payés 30 % plus cher que la convention collective de travail. Etant donné que 75 % des dépenses des HUG sont liées aux dépenses salariales, il est difficile de changer la courbe de dépenses, qui a un impact sur le coût de la santé, si on ne parvient pas à combler cette différence.

La commissaire (PDC) abonde dans le sens du commissaire concernant le réseau de soins. Cela a été relevé non seulement dans le cadre de la Commission des finances, mais, de manière générale, le réseau de soins reste pour l'instant un vœu pieux, même si on ne va pas pouvoir passer à côté de celui-ci pour avoir une meilleure coordination des soins. Par contre, même si la commission a relevé, lors de l'audition de l'IMAD, le dynamisme de sa directrice, tant que, dans le cadre de ce réseau de soins, on n'a affaire qu'aux dirigeants des différentes entités et à des gens qui très souvent ne savent pas très bien ce qu'il se passe tout en bas, le réseau de soins restera un vœu pieux.

Un commissaire (S) revient sur le fait que les bas salaires sont plus hauts à Genève qu'ailleurs en Suisse. Le problème est que les points facturés par les assurances-maladie sont fixés au niveau fédéral. De ce fait, il trouve qu'il faudrait également fixer les loyers au niveau fédéral. Il y aurait alors un niveau de loyers, mais aussi de caisse maladie, unique dans toute la Suisse. A ce moment, il n'y aurait plus de raison que les salaires soient plus élevés à Genève. La vérité est autre car aujourd'hui, pour un simple trois-pièces, les gens doivent payer 1800 à 2000 F. A partir de là, on comprend que, soit ces personnes sont suffisamment payées, soit on baisse les salaires, mais c'est l'Hospice général qui devra alors prendre la part salariale dont ces gens ont besoin pour survivre. Il fait également remarquer que les gens de cette catégorie dépensent la totalité leur salaire. Ce matin encore, une publication montre que la Suisse a une hausse de son PIB de 1,5 % qui est due à la reprise de la consommation, ce qui ne se passe pas dans certains pays européens. Cela vient du fait qu'il y a un niveau salarial qui permet aux gens d'acheter un peu.

Concernant le réseau de soins, il rejoint le commissaire (PLR). En revanche, il met un bémol sur ses affirmations sur la question salariale. Il faudra en effet que l'on réajuste aussi les niveaux de loyers et autres au niveau fédéral.

Un commissaire (MCG) trouve que c'est de la désinformation de dire que le loyer d'un trois-pièces coûte 1800 F. Les statistiques de l'OCSTAT montrent que le loyer moyen, pour les baux conclus il y a moins de dix ans, est de 1435 F pour un quatre-pièces. Par ailleurs, si on prend les baux conclus il y a moins de 30 ans, le montant sera encore plus bas. On peut également voir que, pour un trois-pièces, le loyer moyen est à 1100 F.

Le commissaire (S) indique qu'il y a deux siècles les loyers étaient encore plus bas. Le problème n'est pas ce que l'on trouvait il y a dix ans, mais ce que l'on trouve aujourd'hui pour se loger. Par conséquent, il faudrait indiquer plutôt la médiane des loyers pratiqués aujourd'hui !

Le commissaire (PLR) croit que la question du niveau de salaire est importante car il faut également préciser que, parmi les employés concernés à Genève, beaucoup habitent et consomment en France. Ils participent ainsi largement au tourisme d'achat qui est un des gros problèmes pour Genève. Il paraît donc illusoire de dire que cela favorise la consommation à Genève.

Un commissaire (EAG) fait remarquer que, d'après les données fournies, les médecins cadres gagnent 10 à 15 % de moins, mais ce n'est pas le cas de tous les médecins. D'autre part, si les bas salaires sont plus élevés aux HUG que dans d'autres hôpitaux, il pense que c'est plutôt une bonne chose que l'éventail des salaires soit plus resserré. Malgré tout, quand il a fallu payer l'annuité à la moitié des employés (ceux se trouvant sous le salaire médian), cela a coûté plus cher aux HUG que dans les autres entités parce qu'il y a plus de bas salaires qu'ailleurs à l'hôpital. Certains trouvent que ces salaires ne sont pas assez bas, mais selon le commissaire ce sont des salaires décents pour des gens qui ont d'autres responsabilités que les nettoyeurs qui nettoient des grandes surfaces. Il y a en effet des questions d'asepsie qui se posent à l'hôpital. Lorsque les nettoyeurs ne sont pas professionnels et formés pour le nettoyage de l'hôpital, il y a parfois des erreurs qui peuvent avoir des conséquences sur la santé des patients.

Un commissaire (S) signale que l'étude du Crédit suisse sur le revenu disponible de 2011 comporte un indicateur sur le revenu librement disponible. L'échelle va de +2 à -4 et le canton de Genève est celui qui est à -4. Quant au canton de Vaud, il est aux alentours de -1. Ensuite, on retrouve dans les positifs toute la Suisse alémanique à part Zurich et Bâle.

Un commissaire (UDC) est interpellé par une phrase dans la lettre de renseignements complémentaires envoyée par le conseiller d'Etat et datée du

9 mai 2016. Il est dit, par rapport aux patients non éligibles à l'admission d'un EMS, que 10 lits sont occupés par des personnes présentant un dossier avec un risque financier pour l'EMS. Il pense qu'on ne peut pas l'accepter et il demande pourquoi les EMS ne devraient prendre aucun risque financier et que seuls les HUG devraient le faire. Il refuse qu'on puisse accepter cette excuse consistant à dire qu'il faut garder ces patients à Loëx en raison du risque financier qu'ils représenteraient pour les EMS.

Une commissaire apporte une réponse technique en indiquant que tous les EMS ont une liste d'attente. A tort ou à raison, ils ont donc le choix et ils le font en fonction d'éléments comme l'urgence. Il faut comprendre que, si l'institution a le choix parmi les clients, elle va préférer le client qui va payer à celui qui ne va pas payer. Le jour où l'on aura suffisamment de places en EMS pour que tous les lits ne soient pas remplis, ces gens seront probablement amenés quelque part. Sans cela, il est logique que les EMS préfèrent les clients qui payent à ceux qui ne payent pas.

Vote sur la politique publique K – SANTÉ

La politique publique K – SANTÉ est acceptée :

Pour : 10 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : 1 (1 EAG)

Abstentions : 4 (3 S, 1 Ve)

Politique publique L – ÉCONOMIE

Un commissaire (PLR) revient avec un sujet qui lui tient à cœur, à savoir que le Grand Conseil est bien souvent à l'origine d'une bureaucratie importante. Il vote souvent des lois qui prévoient tout dans le moindre détail. Concernant la LRDBHD, le SCOM est totalement débordé et il n'a pas de professionnels formés pour répondre aux questions. Il faut quasiment avoir fait l'école polytechnique avec mention « bien » pour être capable de remplir le formulaire et, même quand on s'y intéresse et qu'on a quelques compétences, ce n'est pas forcément évident. Ensuite, il ne faut pas se plaindre qu'on ait besoin de compétences supplémentaires et qu'on ait besoin d'engagements supplémentaires. C'est peut-être l'occasion de faire une autocritique, mais cela ne l'empêchera pas de voter cette politique publique.

Un commissaire (S) fait remarquer concernant la LRDBHD que, paradoxalement, ce n'est pas vraiment la Commission de l'économie ou le Grand Conseil qui ont amendé cette loi. En l'occurrence, le département a présenté un amendement général qui a été beaucoup discuté, mais qui n'a été

que très peu amendé. Qu'il n'ait pas été possible d'en mesurer toutes les conséquences, notamment parce qu'un amendement général arrive en cours de traitement et qu'il n'est pas soumis à consultation publique comme un projet de loi initial, cela n'a pas forcément aidé tout le monde à réagir pour signaler d'éventuels problèmes.

Un autre commissaire (PLR) partage la volonté de réduire la bureaucratie, mais il aimerait voler au secours de la LRDBHD. Cette loi a eu le mérite de créer une certaine égalité de traitement, là où il y avait une concurrence déloyale de certains acteurs, et de ramener dans la légalité des structures qui vivaient à la marge.

Un commissaire (UDC) aimerait exprimer une impression par rapport à l'économie et, plus particulièrement, aux heures d'ouverture des magasins et au dimanche. On se demande pourquoi ceux qui militent pour le grand Genève refusent aux entreprises genevoises de pratiquer les mêmes horaires que de l'autre côté de la frontière. C'est là qu'on génère du chômage ou des pertes de chiffres d'affaires.

Vote sur la politique publique L – ÉCONOMIE

La politique publique L – ÉCONOMIE est acceptée :
Pour : 13 (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Contre : 2 (1 EAG, 1 S)

Politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

Une commissaire (S) constate que, à plusieurs reprises, notamment au niveau de la présentation des statistiques, l'AFC a spécifié qu'actuellement on était vraiment en train d'élargir les mailles du filet, que cela soit en termes de taxation ou de contrôle. Il s'agira de veiller à ce que cette politique ne prétérite pas l'Etat de Genève quant à ses revenus.

Un commissaire (PLR) note que l'AFC a également dit qu'elle avait changé de méthode de travail. Ils ont certes dit que les mailles du filet étaient plus larges, mais qu'ils travaillaient selon le principe basé sur les risques et qu'ils avaient des critères permettant d'attirer leur attention. Si ces critères apparaissent, ils étudient le cas. Il est vrai qu'ils ne contrôlent plus systématiquement chaque dossier, mais ils ont une approche basée sur les risques, ce qui se pratique partout dans le monde réel. On peut ainsi se dire que

cela a peut-être poussé l'AFC à réformer ses méthodes archaïques et à entrer dans l'ère de la modernité.

Un autre commissaire (PLR) s'interroge quand même sur un système qui va conduire à s'attaquer aux plus riches, tandis que les employés lambda avec de petits salaires ne seront jamais contrôlés.

Vote sur la politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

La politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS est acceptée :

Pour : 7 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Contre : 4 (1 EAG, 3 MCG)

Abstentions : 2 (1 S, 1 Ve)

Politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS

Une commissaire (S) voulait attirer l'attention sur les sports et loisirs. Ce sont pour l'instant des parents pauvres de la politique cantonale puisque c'est souvent dans les communes que cela se passe. C'est quand même quelque chose d'important en termes de cohésion de la société et d'insertion. Elle croit qu'il faut vraiment, pour la suite, faire attention à cela pour tenir compte de cet élément fédérateur que peuvent représenter les sports et les loisirs (ainsi que la culture bien évidemment) pour un type de population spécifique et ne pas les péjorer.

Un commissaire (PLR) relève que c'est un des rares domaines où il y a peu de doublons pour l'instant. Il faut donc faire attention à ne pas en créer.

Vote d'ensemble sur la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS

La politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS est acceptée :

Pour : 10 (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 3 MCG)

Abstentions : 4 (1 EAG, 2 PLR, 1 UDC)

Politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

Un commissaire (UDC) indique que le groupe UDC ne peut pas passer sous silence ce qu'il s'est passé avec la FIPOI. C'est un dossier tellement grave qui le conduira à s'abstenir.

Un commissaire (EAG) partage la préoccupation de son préopinant. Il ne votera donc pas cette politique publique.

Vote sur la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

La politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE est acceptée :

Pour : 9 (1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 3 MCG)

Contre : 3 (1 EAG, 1 S, 1 UDC)

Abstentions : 2 (1 S, 1 UDC)

Politique publique P – ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Un commissaire (PLR) aimerait marquer sa satisfaction par rapport à la nouvelle politique menée par le département en particulier pour la gestion du taux d'absentéisme. Il commence à prendre la gestion de ce problème sérieusement. C'est un aspect qui est clairement ressorti des auditions. Le travail est, certes, encore long, mais il souhaitait souligner que cela a été pris en main de façon assez adéquate de son point de vue. Il pense que cela aura des effets assez importants, d'abord dans la satisfaction des collaborateurs, dans la qualité du travail et dans la quantité de travail par personne réellement disponible.

Vote sur la politique publique P – ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

La politique publique P – ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS est acceptée :

Pour : 11 (1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Abstentions : 3 (1 EAG, 2 S)

Politique publique Q – ÉNERGIE**Vote d'ensemble sur la politique publique Q – ÉNERGIE****La politique publique Q – ÉNERGIE est acceptée :**

Pour : 13 (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Abstention : 1 (1 EAG)

A la suite des votes intervenus le Président indique qu'il faut d'abord voter sur l'article et, en cas de refus, il peut être amendé.

Le Président met par conséquent aux voix l'article unique « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat ».

Mis aux voix l'article unique « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat »**est refusé :**

Pour : 5 (1 PDC, 4 PLR)

Contre : 9 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 2 UDC, 3 MCG)

Le Président met ensuite aux voix l'amendement modifiant ainsi l'article unique « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat » :

« La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2015 est **refusée**. »

Mis aux voix l'amendement est accepté par :

Pour : 9 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : 5 (1 PDC, 4 PLR)

L'article unique « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat », tel qu'amendé, **est accepté** :

Pour : 9 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : 5 (1 PDC, 4 PLR)

Troisième débat

A la suite de quoi et sans autre commentaire, le Président procède au vote d'ensemble du PL 11856 tel qu'amendé.

Mis aux voix dans son ensemble le PL 11856, tel qu'amendé, **est accepté** :

Pour : 9 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : 5 (1 PDC, 4 PLR)

Commentaires du rapporteur

Mesdames et Messieurs les députés, eu égard aux explications et au compte rendu qui vont être fournis tout au long de ce rapport, le rapporteur de majorité vous recommande de faire bon accueil à ce rapport et de suivre ses recommandations, soit en votant le PL 11856 tel qu'amendé.

Annexes :

Voir celles figurant dans le rapport des états financiers (PL 11857-A)

Projet de loi (11856)

approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 107, alinéa 3, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;
vu l'article 66 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985;
vu l'article 8 de la loi sur l'exercice des compétences du Conseil d'Etat et l'organisation de l'administration, du 16 septembre 1993;
vu les articles 25 et 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013,
décrète ce qui suit :

Article unique Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2015 est refusée.

Date de dépôt : 13 juin 2016

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M^{me} Béatrice Hirsch

Mesdames et
Messieurs les députés,

A l'instar de ce qui s'est passé l'année dernière, la Commission des finances n'a formellement examiné le rapport de gestion que lors d'une séance. Pourtant c'est ce rapport de gestion qui occupera la plus grande part du débat lors de la session de ce mois que notre Grand Conseil consacrerà à l'étude des comptes 2015. Il ne sera pas facile pour celui qui déciderait de comprendre ce qui a motivé le refus de ce rapport de gestion de trouver, disséminé dans toutes les séances consacrées à l'étude des Etats financiers, ce qui a trait à la gestion de l'Etat et non à la comptabilité pure. De plus, jamais la Commission des finances n'a formellement étudié le rapport de gestion politique publique par politique publique, en suivant le support écrit du Conseil d'Etat. Toutes ces politiques publiques ont été étudiées en regard de leurs Etats financiers, et en se référant aux différents livres du rapport sur les comptes 2015. Il est peut-être important de relever que ce n'est que depuis 2012 (et donc les comptes 2011) que le rapport de gestion est séparé du rapport sur les Etats financiers. En effet, le Bureau du Grand Conseil avait proposé, en mars 2012, de modifier la loi portant règlement du Grand Conseil afin de séparer ces deux rapports, car il avait été relevé que fréquemment, lors des débats, les différents groupes politiques avaient exprimé leur volonté de critiquer et de refuser la gestion du Conseil d'Etat, mais qu'ils ne voulaient pas refuser les Etats financiers et que, si l'on voulait séparer les deux débats, il valait mieux proposer une modification légale. Force est de constater que, si nous avons des votes séparés entre les Etats financiers et le rapport de gestion, les débats sont encore totalement mélangés et qu'il est très difficile de faire la différence dans les prises de position, et plus encore lors de l'audition des différentes politiques publiques. Contrairement à ce que l'on pourrait penser en regardant les votes de ces dix dernières années (seul le rapport de gestion 2013 a finalement été refusé), de 2005 à 2010, souvent les groupes ont exprimé qu'ils aimeraient refuser le rapport de gestion, mais que, comme il figurait dans le même projet de loi que les Etats financiers, ils ne voulaient pas refuser ces derniers. Il

semblait important de relever cet historique, afin de bien comprendre à quel point il est ardu de séparer le débat sur les Etats financiers du débat sur la gestion du Conseil d'Etat, et de constater également que la gestion est fort souvent critiquée. Pour illustrer ce propos, j'aimerais prendre un exemple de politique publique refusée en termes de gestion. Prenons la politique publique « J mobilité » : durant les débats lors de l'audition du conseiller d'Etat et du département, les critiques suivantes sont émises :

- Le nombre de pistes cyclables est insuffisant ;
- le dépôt « en Chardon » est trop onéreux ;
- l'offre TPG est en baisse ;
- le CEVA est trop cher et ne servira pas aux Genevois.

Il a été répondu point par point à ces critiques et la Commission des finances a pu constater que, concernant la majorité de ces points, le Conseil d'Etat et ses services n'avaient pas de marge de manœuvre et que le cadre était fixé soit par notre Grand Conseil, soit par des votations populaires.

Si l'on étudie les différents votes de la commission, on peut voir que les Etats financiers de la politique publique « J » ont été acceptés sans aucun commentaire. Dans le cadre de l'étude des investissements de la politique « J », il est question d'« en Chardon », du CEVA et de mobilité douce. La rubrique « investissement de la politique J » a donc été refusée en commission. Puis, à nouveau aucun commentaire lors du débat sur la gestion et pourtant la gestion de la politique « J » a été refusée. Il est évident que l'acceptation ou le refus de telle ou telle politique publique correspond à une posture politique qui dépend, non pas de la gestion des départements, mais bel et bien de l'appartenance politique des magistrats. Pour illustrer cette affirmation, il suffit d'étudier les votes en Commission des finances.

D'autre part, s'il est entendu que les Etats financiers montrent une gestion comptable et qu'il s'agit d'une analyse comptable et non politique, il en va tout différemment du rapport de gestion. Ce rapport devrait être analysé sous l'angle de la capacité du Conseil d'Etat d'atteindre les objectifs fixés avec les moyens octroyés par le Grand Conseil et non d'une évaluation de la politique générale du Conseil d'Etat. De plus, il s'agirait d'être assez rigoureux et de se concentrer sur l'année 2015 et de ne pas reprocher au Conseil d'Etat ses projets pour les dix prochaines années. Et pourtant, c'est bien cela qui s'est passé en Commission des finances, et ce n'est pas une surprise que ce rapport ait été refusé par une majorité de la commission, majorité issue des partis minoritaires au sein du Conseil d'Etat ou n'y ayant pas de représentant. L'UDC, assez logiquement, reproche au Conseil d'Etat de n'avoir pas suffisamment fait maigrir notre lourde machine Etatique, les partis de gauche reprochent à ce

même Conseil d'Etat d'avoir une politique qu'ils qualifient d'austère et donc de trop faire maigrir cet Etat. Ces partis de gauche lui reprochent même de ne pas avoir su trouver de nouvelles recettes, alors que presque toutes les propositions de nouvelles recettes proposées par le Conseil d'Etat ont été refusées par notre Grand Conseil. Et donc, bien que ce soient seulement quatre politiques publiques sur dix-sept qui aient été refusées, la majorité de la Commission des finances a refusé ce rapport de gestion dans sa globalité.

La minorité de la Commission des finances a estimé pour sa part que la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2015 avait atteint ses objectifs dans le cadre légal fixé par notre Grand Conseil tout en respectant le budget voté. Cette année fut particulièrement difficile pour l'économie genevoise avec l'impossibilité d'anticiper les conséquences de la décision de la BNS, au mois de janvier 2015, d'abandonner le taux plancher du franc suisse face à l'euro. Si finalement l'économie a plutôt bien résisté, le PIB a été nettement plus bas que celui prévu au budget 2015. Au mois de septembre, les prévisions pour les comptes étaient désastreuses et le Conseil d'Etat a donc fort raisonnablement pris un certain nombre de mesures afin de limiter les dépenses et le déficit à venir, il paraît incongru de lui en faire grief aujourd'hui, alors que les prévisions ne sont pas des choix politiques, mais des calculs qui reposent sur des estimations comptables et qu'elles ne reposent sur aucun choix du Conseil d'Etat. Grâce à des rentrées fiscales inattendues et non récurrentes la situation financière de l'Etat s'est trouvée grandement améliorée en fin d'année. Il est étrange de constater que les débats n'auraient peut-être pas été aussi vifs et que la gestion du Conseil d'Etat aurait probablement été bien moins critiquée si les estimations s'étaient révélées exactes et que l'Etat avait accusé un très fort déficit.

Il est bien entendu pour la minorité qu'il y a des points à améliorer, que la gestion n'est pas parfaite, que certaines politiques publiques doivent être particulièrement surveillées, et que cette minorité continuera à être très critique concernant la gestion des deniers publics. Mais dans l'ensemble, cette minorité, composée notamment du PDC, approuvera ce rapport de gestion, remercie l'ensemble de la fonction publique pour le travail mené durant l'année 2015 et encourage ce parlement à voter ce rapport de gestion pour ce qu'il est : la conformité de la gestion en regard de la législation et du budget et d'accepter l'amendement suivant :

Article unique Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2015 est approuvée.

Date de dépôt : 13 juin 2016

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M. Cyril Aellen

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances a passé beaucoup de temps à examiner les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2015, mais n'a, paradoxalement, passé que très peu de temps à examiner le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2015.

La Commission des finances n'a mis le PL 11856 qu'à l'ordre du jour de sa séance du mercredi 1^{er} juin 2016.

M. Serge Dal Busco a défendu le rapport de gestion du Conseil d'Etat alors que tous les commissaires avaient déjà pris position sur celui-ci.

En réalité, si la commission n'a que peu examiné le rapport de gestion du Conseil d'Etat, c'est parce que les positions des commissaires étaient essentiellement dictées par leur contentement – ou leur mécontentement – de la politique menée par le Conseil d'Etat.

D'un point de vue institutionnel, la position des commissaires peut surprendre ; en effet, 5 groupes politiques (sur 7), représentant environ 80% du parlement, ont au moins un conseiller d'Etat au sein de l'exécutif cantonal, lequel donne l'impression, au moins en apparence, de mener une politique collégiale.

La réalité est autre : le Conseil d'Etat n'a pas trouvé une majorité au sein du Grand Conseil pour asseoir la politique qu'il entend mener. S'il est vrai que le parlement est lui-même très divisé, il faut également admettre que le gouvernement ne fait pas preuve d'une volonté propre à susciter l'enthousiasme.

Il est inutile de rappeler le sort réservé au budget 2016, sauf pour souligner que le Conseil d'Etat n'a pas jugé utile – ou possible – de présenter au parlement le plan financier quadriennal qui lui est pourtant imposé par la loi. En effet, l'art. 13 al. 1 LGAF ne souffre d'aucune ambiguïté : « *Le plan financier quadriennal de l'Etat est élaboré chaque année par le Conseil d'Etat*

pour les 3 ans suivant le budget. Il est présenté par politiques publiques ; pour le surplus, son établissement suit les mêmes règles que celles qui prévalent à l'élaboration du budget ».

D'un point de vue financier, ce plan financier quadriennal est indispensable : il permet au Conseil d'Etat d'indiquer la voie qu'il compte suivre les trois ou quatre prochaines années. Y renoncer, c'est renoncer à une certaine clarté, laquelle contribue inévitablement à faire naître de légitimes inquiétudes. Sur un plan financier, il semblait important de rassurer, non seulement en raison de l'abandon du taux plancher avec l'euro par la BNS, en janvier 2015, mais aussi parce que d'importantes réformes doivent être menées ces prochaines années.

Le groupe PLR regrette également la peine que rencontre le Conseil d'Etat dans la mise en place des inévitables réformes structurelles qu'impose l'actuelle situation économique et sociale. La situation de la CPEG est particulièrement préoccupante et des mesures doivent impérativement être prises, sans attendre. Les enjeux se chiffrent en milliards et l'écoulement du temps péjore sans aucun doute possible la santé financière de la caisse. Si rien n'est entrepris rapidement, les fonctionnaires en activité risquent de voir leurs expectatives de rente diminuer notablement.

Mais ces deux points noirs dans la gestion du Conseil d'Etat ne doivent pas masquer un élément essentiel : les affaires courantes ont été globalement bien gérées en 2015 et la politique menée respecte parfaitement le cadre budgétaire fixé par le Grand Conseil.

En substance, le rapport sur les états financiers individuels de l'Etat de Genève permet au Grand Conseil de vérifier si le Conseil d'Etat a correctement dépensé et comptabilisé les deniers qui lui ont été mis à disposition par le Grand Conseil, dans le cadre du budget.

Le rapport de gestion du Conseil d'Etat rend compte au Grand Conseil, et plus généralement à la population, de l'activité déployée durant l'année écoulée.

Il convient donc de vérifier si l'autorité exécutive a correctement appliqué les lois votées par le parlement, d'une part, et a correctement mené la politique fixée par le Grand Conseil, d'autre part.

Pour l'année 2015, la Commission des finances, par la voix de certains de ses membres, a formulé quelques remarques – négatives – sur un plan très général.

Toutefois lorsque les différentes politiques publiques ont été examinées, les unes après les autres par la Commission des finances, fort peu de critiques ont été émises quant à la réelle gestion « des affaires » par le Conseil d'Etat.

Pour l'essentiel, la gestion des politiques publiques a été acceptée, souvent par de larges majorités, au sein de la Commission des finances.

Il est vrai que certaines politiques publiques n'ont pas été approuvées par la Commission des finances.

Il convient toutefois de noter que les critiques des commissaires aux finances sont essentiellement d'ordre politique et remettent presque toujours en cause différentes lois en vigueur. S'il est évident que le Conseil d'Etat peut encore faire de nettes améliorations, l'entier des critiques ne concerne pas la gestion proprement dite mais relève plus d'un mécontentement politique plus général.

Pour toutes ces raisons, la minorité PLR reste fort préoccupée par la gestion du canton et par la situation financière de la CPEG. Il faut cependant admettre que la situation est partiellement héritée des années antérieures, d'une part, et que le Conseil d'Etat n'a pas toute latitude pour agir, en raison de décisions prises par le Grand Conseil, d'autre part.

Le refus du rapport de gestion du Conseil d'Etat n'apparaît pas se justifier dans ces circonstances. Il s'agirait à l'évidence d'une mesure excessive. Une telle manière de faire serait disproportionnée par rapport la qualité du travail mené non seulement par le Conseil d'Etat, mais également par l'ensemble des fonctionnaires.

L'approbation souhaitable de ce rapport de gestion ne constitue néanmoins pas un blanc-seing à toute la politique mise en place. La minorité PLR reste très attentive à la situation tout en recommandant à l'ensemble ce parlement de voter le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

La minorité PLR forme donc un amendement qui a la teneur suivante :

« Article unique Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2015 est approuvée. »

Au vu de ces explications, la minorité vous remercie, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent rapport.